langue latine n'empêchait pas les fidèles les plus humbles de réciter le *Credo* en latin et de suivre la liturgie, sans s'interroger sur le sens précis des phrases et des mots. Même à la fin de l'Antiquité le silence religieux des fidèles, ou même leur capacité de mémorisation et de répétition des formules liturgiques ne doivent pas cacher les limites de leur compétence linguistique passive.

De telles études devraient compléter et peut-être nuancer les travaux de M. BANNIARD. Il reste en tout cas que celui-ci, par le caractère nouveau et novateur de ses études, par leur richesse et les perspectives qu'elles ouvrent, non seulement apporte une pierre essentielle à l'élaboration de l'histoire de la langue latine, mais a le grand mérite de nous inviter à une nécessaire réflexion sur le latin comme mode de communication et sur la place respective de ses acteurs.

Frédéric CHAPOT.

Sciences historiques.

Geneviève HUSSON-Dominique VALBELLE, *L'État et les Institutions en Égypte des premiers pharaons aux empereurs romains* : Paris (Armand Colin), 1992, 368 pages.

Deux ouvrages en un seul volume ? C'est la première impression que l'on a en présence de ce beau livre, constitué de deux sections à peu près égales, où une égyptologue et historienne, Dominique Valbelle, traite de la partie pharaonique et une helléniste papyrologue, Geneviève Husson, de la partie grecque et romaine. Nous avons là deux exposés, *grosso modo* parallèles, où sont passées en revue « les principales structures politiques, administratives et sociales » (p. 182). Avec titres et sous-titres, et le précieux index, c'est une suite de notices claires, substantielles et sûrement informées, qui vont à l'essentiel et le disent en peu de lignes. Ainsi ce livre constitue-t-il, comme le souhaite G. Husson (p. 181), un « manuel » où le lecteur aidé de l'index trouvera son bien.

Mais le dessein réel des auteurs se situe ailleurs et plus haut : en confrontant ces deux périodes de l'histoire égyptienne, que par un cloisonnement déplorable, on a traditionnellement tendance à isoler comme étrangères l'une à l'autre, comme si elles étaient vouées à être étudiées chacune dans l'ignorance de l'autre, — elles veulent s'engager et nous engager avec elles, dans les problèmes de l'identité égyptienne à travers les vicissitudes de l'histoire. Sans méconnaître les insuffisances et les limites de la documentation et en se gardant des généralisations hâtives (comme par exemple de fonder « l'histoire du travail, du droit et du commerce en Égypte » sur le seul dossier de Deir el-Medina, tel qu'il a été admirablement établi par Černý et D. Valbelle elle-même), le propos est de nous mettre en main des éléments qui nous permettent de juger des concordances et des divergences, des permanences et des innovations, des ruptures et des continuités, et des transformations où l'élément ancien subsiste sous une autre forme ou avec un autre contenu. En fait, au fil de la lecture, on discerne nombre de correspondances entre les deux parties considérées. Une des plus remarquables, sans doute, concerne le diœcète ptolémaïque, qui d'après la sûre analyse de J. Yoyotte, est l'héritier d'un haut fonctionnaire de l'époque saïte, — « un planificateur » qui, comme plus tard le diœcète, avait la haute main sur l'ensemble de l'économie. Autres exemples de correspondances suggérées : « il y avait dans le pays une organisation bureaucratique centralisée, substrat des époques précédant la conquête gréco-macédonienne » (p. 226); à propos de la perception des revenus, on note une

« juxtaposition d'institutions pharaoniques et de modes de prélèvements nouveaux » (p. 256) ; et encore : « la superficie de [la] tenure [des soldats indigènes]... est traditionnelle et correspond à la surface allouée par le Pharaon au Nouvel Empire », — et voici l'innovation : « mais elle est très inférieure à celle qu'avaient reçue les soldats grecs et macédoniens » (p. 260) (cf. les références données dans l'index, *s.v.* « lot de terre », notamment celle de la page 82) ; de même pour la place et le rôle du clergé ou les « Maisons de Vie » (p. 174 et 293-294) ; relevons encore le curieux cas du « nomarque » dont le titre subsiste tant bien que mal à l'époque grecque et romaine, mais dont les fonctions sont alors tout autres. On pourra regretter que la correspondance ne soit pas toujours clairement établie : par exemple, ce qu'on lit, p. 173, que c'est sous Nectanebo I^er^ que « furent fixés les principaux modèles de l'architecture religieuse, telle que les Ptolémées et les empereurs romains l'ont ensuite perpétuée » ne trouve pas, p. 291-294, l'écho attendu. Inversement, G. Husson parle avec raison de l'*anachôresis* comme d'un phénomène « qui a toujours sévi à l'état endémique en Égypte » (p. 265) « depuis le Moyen Empire au moins » (p. 299) (voir, par exemple, l'article de G. Posener dans *Hommages à Claire Préaux*) ; sauf erreur, aucune allusion n'est faite dans la première partie à ce phénomène. Ce sont là des vétilles, qui n'enlèvent rien à la valeur de ce livre original, à l'érudition solide, qui se propose de montrer qu'il n'y eut ni « complète rupture » en Égypte avec l'arrivée d'Alexandre, ni « immobilisme inhérent aux institutions pharaoniques ». L'entreprise était difficile ; les auteurs l'ont menée à bien avec bonheur.

Béatrice MEYER.

R. TATON, *La science antique et médiévale (des origines à 1450)*, Collection « Quadrige », P. U. F. : Paris, 1994.

On ne présente plus cet ouvrage capital dont la première édition remonte à 1957 (cf. *R. É. L.*, 35, 1957, p. 470) et qui contient notamment plusieurs chapitres sur la science hellénistique et romaine, dus à la plume de J. BEAUJEU. Une deuxième édition revue et corrigée était parue en 1966. Il s'agit cette fois d'une simple réimpression en un format plus réduit. Depuis cette époque, le mouvement écologique, malgré certaines arrière-pensées qui ne sont pas toujours innocentes, a modifié le comportement des esprits à l'égard de la science ; par suite, la défiance relative que les Romains manifestaient envers elle et que déplorait J. MAROUZEAU, le précédent recenseur, apparaît sous un jour nouveau et plus favorable. Mais aussi, depuis 1966, sont parues de nombreuses études traitant de la science antique ou de points particuliers s'y rattachant. Il est donc regrettable que cette nouvelle édition ne contienne même pas une mise à jour de la bibliographie, qui aurait pu être ajoutée dans les dernières pages. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage pourra rendre encore de grands services.

André LE BOEUFFLE.

Les tablettes à écrire de l'Antiquité à l'Époque Moderne, édité par Élisabeth LALOU, actes du colloque international du C. N. R. S., Paris, Institut de France, 10-11 octobre 1990, organisé par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes et par l'Institut de Papyrologie de la Sorbonne (Bibliologia, 12) : Turnhout, Brepols, 1992, 356 pages.

Nous ne rendrons pas pleinement justice à cet ouvrage en nous en tenant à la double perspective qui est du ressort de cette revue : celle des tablettes latines (ou italiques) et celle de l'intérêt documentaire (littéraire, historique ou juridique) des textes qu'elles portent. En effet, les tablettes (définies par le programme du colloque comme des « objet[s] fabriqué[s] pour recevoir de l'écrit ») ont été utilisées sur une très vaste étendue géographique et dans une longue durée, et le nom de la collection qui accueille ces travaux dit déjà qu'ils furent aussi conçus du point de vue de la « codicologie », si l'on peut dire, de ces documents.

Il semblerait qu'on pût opposer les tablettes antiques, destinées à porter des textes pérennes aussi bien qu'éphémères, et les tablettes médiévales, réservées, en tout cas chez les Latins au bas Moyen Âge, à l'usage scolaire ou à des brouillons, puis évincées de ce dernier emploi par le papier. Pour l'Antiquité, M. D. BRIQUEL (*Les tablettes à écrire étrusques*, p. 187-202, 4 pl.) fait voir que l'usage des tablettes ne se limita pas forcément chez les Étrusques à des textes très courts, ni à des textes profanes : on les trouve représentées, en alternance avec les *volumina* ou les « livres de lin », sur les monuments funéraires, comme symboles de la maîtrise de l'écriture ; les listes de magistrats déposées dans les archives ont dû être inscrites non seulement sur des *libri lintei* mais aussi sur des tablettes ; enfin, le destin d'un défunt, écrit sur des tablettes aussi bien que sur un *volumen*, et les représentations vénètes de la déesse Reitia, munie d'un matériel de scribe, attestent qu'elles n'étaient pas jugées indignes de la valeur religieuse parfois attachée, en Étrurie, à l'écriture.

À propos du monde romain proprement dit, on dispose de plusieurs études de détail et d'une excellente synthèse, due à M. R. MARICHAL, *Les tablettes à écrire dans le monde romain*, p. 165-185. L'article, accompagné de 12 planches bien choisies à l'appui d'une description limpide des différents modèles de tablettes, inventorie des contrats et quittances : *Tabulae ceratae dacicae* des années 131-167 ap. J.-C. ; pièces comptables du banquier Jucundus à Pompéi ; documents juridiques de l'*Agro Murecine*, toujours à Pompéi, et de plusieurs maisons d'Herculanum (p. 221-230, étude plus détaillée de M. CAPASSO, *Le tavolette della Villa dei Papiri ad Ercolano*, avec 6 pl. et fig.) ; mais aussi des débris de lettres de soldats, tirées des fouilles de Vindonissa (a. 17-101) et visibles au musée de Brug, ou plus récemment découvertes à Vindolanda (IIe siècle ; J. D. THOMAS, *The Latin Writing-Tablets from Vindolanda in North Britain*, p. 203-209, 4 pl., co-éditeur de la collection, fournit à leur sujet des précisions supplémentaires). La correspondance sur tablettes était le fait de personnes hors de chez elles et s'adressant à un destinataire proche ; quant aux actes juridiques, il est à noter, d'après ce que révèle l'Égypte romaine, que le choix du support pour les documents privés était indifférent, sauf pour le testament *per aes et libram*, obligatoirement sur cire : l'usage juridique de la tablette paraît ainsi avoir été extrêmement répandu. À ces usages il faut ajouter, d'après divers témoignages, l'enseignement, les brouillons et notes d'écrivains (Suétone, *Néron*, 52) et la comptabilité publique (Cicéron, *Verrines*). Outre les collections mentionnées, M. G. VIENNE fait connaître *Les tablettes à écrire conservées au musée archéologique de Saintes*, p. 211-220 (avec 7 fig. et pl.), tablettes de bois jadis recouvertes de cire, illisibles, et tablettes de plomb, à destination

magique, datant des deux premiers siècles de l'ère chrétienne et retrouvées dans un puits.

La section « médiévale » de l'ouvrage s'ouvrait par l'*Inventaire des tablettes médiévales et présentation générale* d'É. LALOU (p. 233-288, avec 13 pl.), un véritable catalogue général, classé par lieu de conservation, des tablettes connues; É. LALOU signale en introduction, outre les supports déjà rencontrés, l'ardoise réutilisée et, à la fin du XV^e^ siècle, des supports mixtes de cire et parchemin ou papier; elle distingue trois types de tablettes au Moyen Âge : le codex de bois et de cire, gros registre de 16 à 18 pages dont les exemplaires subsistants mesurent 12-16 × 25-36 cm; les « carnets » de corne ou d'ivoire, parfois en argent et or (il s'agit alors de bijoux portatifs qui n'ont pas dû recevoir d'écriture), recouverts de cire de couleur (exemples du VII^e^ au XV^e^ siècle; dimensions : 2,4-7,5 × 8,5-21 cm); les « pancartes » à un seul feuillet dont une face ou les deux étaient couvertes de cire, comparables aux « ardoises » d'aujourd'hui, et qui restèrent en usage sur le marché de Rouen jusqu'au XIX^e^ siècle. Nulle mention ici de textes juridiques, encore moins littéraires. Même destinés à une conservation de longue durée, comme la collection exceptionnelle des comptes de la ville de Torun (T. Jasínski, *Das Buchstaben- und Parallelsystem der Eintragung auf der Wachspolyptycha im Deutschordensstaat*, p. 289-296, 1 pl.), les documents sont d'intérêt strictement administratif ou économique. Les sources textuelles et iconographiques témoignent encore de l'usage des tablettes comme brouillons d'écoliers ou de clercs. Si l'on signale un poème en moyen anglais à côté d'un texte légal en latin (S. O'CONNOR, D. TWEDDLE, *A Set of Waxed Tablets from Swinegate, York*, p. 307-322, 11 pl. et fig.), il s'agit d'une exception à tous égards, et encore insuffisamment interprétée.

Ainsi, au Moyen Âge, le parchemin paraît avoir évincé les incommodes tablettes de leurs autres et plus « nobles » fonctions antiques, si l'on en juge du moins d'après les tablettes parvenues jusqu'à nous. C. BOURLET (*Les tabletiers parisiens à la fin du Moyen Âge*, p. 323-344, 1 fig.) montre pour finir comment la fabrication courante du papier le fera remplacer à son tour, pour des raisons de commodité et de coût, les tablettes dans leurs derniers emplois : en France, l'administration royale paraît ainsi avoir commencé à en abandonner l'usage après le premier quart du XIV^e^ siècle. Conservé par exception, illisible la plupart du temps, porteur incommode d'écrits le plus souvent mineurs, c'est décidément un parent pauvre des sciences auxiliaires de l'histoire que le colloque de 1990 et ses actes ont eu le mérite de faire, pour une fois, sortir de l'ombre.

Jean-Pierre ROTHSCHILD.

Gianluca TAGLIAMONTE, *I figli di Marte. Mobilità, mercenari e mercenariato italici in Magna Grecia e Sicilia* (Tyrrhenica, III-Archaeologica, 105), G. Bretschneider : Rome, 1994, 294 pages, XXV planches h. t.

L'étude des sociétés italiques constitue certainement un des domaines les plus vivants de l'historiographie et de l'archéologie actuelles en Italie et l'ouvrage de G. TAGLIAMONTE illustre bien comment les progrès réalisés depuis quelques années dans la collecte et l'analyse des différentes sources (textuelles, épigraphiques, iconographiques, archéologiques) commencent à autoriser la réalisation de véritables synthèses historiques sur la naissance et le devenir des sociétés indigènes d'Italie et la façon dont ces sociétés se situent, au cours de leur évolution, par rapport aux cités grecques et à Rome.

L'auteur nous propose ici une approche renouvelée d'une réalité déjà connue, celle du mercenariat des populations d'origine ombro-sabellienne, au service, d'abord des cités et états présents en Italie méridionale et en Sicile (cités grecques, Puniques), et plus tard d'états plus éloignés (monarchies hellénistiques). Ce phénomène du mercenariat doit être considéré comme une des clés de la connaissance des populations concernées et comme un des moteurs principaux de leur évolution, puisqu'il réunit en lui deux caractéristiques fondamentales de ces sociétés italiques : la mobilité d'une part (mobilité géographique et sociale), illustrée dans le fonds mythique de ces peuples par la pratique du *uer sacrum*, d'autre part, l'esprit belliqueux et la valeur guerrière (l'état de guerre constituant en quelque sorte pour eux un état « naturel »). Il constitue donc une approche privilégiée pour l'étude de la structure socio-économique des populations de l'Italie centro-méridionale indigène, mais aussi, plus largement, de grands pans de l'histoire de l'Italie antique à l'époque républicaine, entre l'époque archaïque et la seconde guerre punique. L'enquête, qui s'appuie sur la maîtrise de sources très diverses, et sur un important travail bibliographique, aboutit donc à une vaste vision d'ensemble de quelques aspects fondamentaux de l'Italie républicaine.

L'ouvrage est articulé, classiquement, en trois grands chapitres chronologiques (VII^e^-VI^e^ siècles ; V^e^-IV^e^ siècles ; III^e^ siècle av. J.-C). La première période permet de percevoir, à travers la mise en place des cadres d'une société gentilice, les grandes tendances qui marqueront pour les siècles suivants l'histoire italique, et révèle de manière fragmentaire les traces de la présence de populations sabelliques en dehors de leurs régions d'origine, présence que l'on pourrait attribuer déjà à des prestations de type mercenaire (comme dans la Cumes d'Aristodémos, dont le cas est examiné en détail, mais également sur le territoire de cités plus méridionales comme Métaponte, même si, dans ce dernier cas, la présence de sépultures comportant des pièces d'armement, principal argument utilisé, pourrait avoir aussi d'autres explications, étrangères au phénomène du mercenariat : cf. A. BOTTINI (dir.), *Armi. Gli strumenti della guerra in Lucania*, Bari, 1993, p. 132-133). De toute façon, ce « mercenariat » est encore, pour cette première période, difficile à distinguer d'autres modes d'émigration à caractère militaire, pratique inhérente, nous l'avons dit, à ces sociétés italiques, dont le *uer sacrum* décrit par les sources constitue une des formules possibles, mais qui peut se traduire par différentes formes de déplacements de bandes armées. En ce qui concerne la Sicile, la présence d'éventuels mercenaires italiques dès l'époque archaïque et tardo-archaïque est mal attestée et doit rester en tout cas un phénomène limité.

La « crise » du V^e^ siècle crée ensuite dans toute l'Italie les conditions d'une instabilité qui favorise le dynamisme migratoire des populations italiques, bien connu pour la deuxième moitié du siècle, avec pour résultat la « samnitisation » d'une bonne partie de l'Italie méridionale. Les traces de cette diaspora italique, que beaucoup d'études, au cours des dernières décennies, ont contribué à mieux cerner, ne sont pas toujours faciles à distinguer de mouvements plus ponctuels, mais à partir de la fin du siècle (et plus précisément de l'expédition athénienne en Sicile, en 415-413), les sources littéraires font explicitement mention de la présence de mercenaires italiques au service des cités italiotes, siciliotes, ou des Carthaginois, et G. TAGLIAMONTE présente en détail le déroulement des événements du IV^e^ siècle où les mercenaires se trouvent impliqués, en particulier à la solde de Syracuse. En ce qui concerne l'Italie méridionale, leurs relations avec les cités grecques (Tarente, Métaponte ou Néapolis) sont plus complexes, Tarente développant, en dehors même d'un possible recours au mercenariat, des relations étroites avec les élites locales indigènes, et Néapolis s'efforçant de maintenir l'harmonie entre les deux composantes

ethniques (Grecs et Italiques) qui l'habitent et avec les populations indigènes qui l'environnent.

Contrairement à ce que l'on a parfois écrit, ces mercenaires font rarement retour dans leur pays d'origine : ils louent leurs services ailleurs ou s'intègrent aux populations qui les avaient recrutés, mais il leur arrive parfois de s'installer, constituant des communautés politiques autonomes, qui montrent bien combien la limite peut être floue, et sans doute en premier lieu dans l'esprit des Italiques eux-mêmes, entre l'engagement mercenaire et d'autres formes d'émigration (plus politiques ou économiques), et comment ces différentes pratiques ne sont que les facettes d'un même phénomène global de mobilité. Deux cas bien attestés (celui de l'occupation d'Entella, à partir de la fin du V^e^ siècle, et celui des Mamertins de Messine, au III^e^) sont analysés ici, avec l'appui de différentes sources, notamment les sources numismatiques qui font l'objet d'un recensement en fin de volume. La forme adoptée par les mercenaires est le plus souvent celle de la cité-état hellénique, ce qui confirme la dépendance de ces groupes au modèle culturel grec. Le cas de Messine paraît faire exception, pour laquelle sont attestées au III^e^ siècle des institutions directement dérivées de la tradition italique.

Au III^e^ siècle, la prise de contrôle des Romains sur l'Italie modifie évidemment les conditions dans lesquelles étaient auparavant recrutés les mercenaires. Quelle que soit la nature des liens qui les rattachent à Rome (*foedus, ciuitas sine suffragio*, droit latin, plus rarement citoyenneté de plein exercice), l'activité guerrière des communautés italiques s'exerce maintenant dans le cadre de leurs obligations vis-à-vis de Rome. Mais G. TAGLIAMONTE montre que cette nouvelle forme d'activité militaire n'est pas sans rapport avec les pratiques antérieures : tout comme le mercenariat a joué précédemment un rôle déterminant dans l'équilibre démographique et économique des sociétés italiques, de même la nouvelle participation à l'effort militaire romain permet à ces sociétés de s'adapter à des conditions économiques nouvelles et constitue, par les avantages matériels qu'elle peut procurer, la mobilité géographique qu'elle implique, une sorte de substitut à des pratiques plus primitives.

D'ailleurs, les formes économiques traditionnelles et les formes de « guerre primitive », d'activité armée incontrôlée, voire subversive, qui les accompagnent, ne disparaissent pas totalement et se concrétisent à diverses reprises au cours du III^e^ siècle sous l'aspect d'une hostilité plus ou moins ouverte à l'alliance romaine et même, lorsque Pyrrhus et plus tard Hannibal arrivent en Italie, d'une rébellion déclarée. Et on observe que dans cette collaboration militaire des Italiques avec les ennemis de Rome, les limites entre le statut d'alliés et celui de mercenaires sont floues, ou du moins que l'attitude des Italiques présente quelques analogies avec leur expérience traditionnelle du mercenariat, d'où une certaine incertitude dans les sources elles-mêmes, qui conservent par ailleurs, pour dépeindre les guerriers italiques pendant toute cette période, quelques-uns des *topoi* (violence, caractère peu fiable) qui s'attachaient à la figure du mercenaire. Le chapitre se termine par une évocation des quelques dernières attestations d'un engagement mercenaire de soldats italiques par les Puniques, ou les monarchies hellénistiques.

Trois répertoires des principales catégories de sources (sources littéraires, documentation épigraphique italique — sur des pièces d'armement ou d'autres supports, monnayages des mercenaires italiques en Sicile) complètent cette étude fondamentale et confirment bien dans quel esprit d'ouverture aux différents domaines de la documentation l'enquête a été menée. Les résultats obtenus par G. TAGLIAMONTE montrent que c'est là la seule façon possible de procéder.

Tout au plus peut-on regretter, par instants, une certaine complaisance envers les modèles élaborés par la sociologie et l'anthropologie théoriques qui aboutit à

quelques développements plutôt abstraits (mais jamais, heureusement, à des interprétations forcées) ; et on aurait souhaité que certains points techniques, importants pour l'histoire même de l'activité militaire des Italiques et de leurs relations avec d'autres populations (comme leur rôle exact dans les modifications tactiques du IV[e] siècle — évolution vers des techniques de combat plus souples) soient plus clairement cernés.

Anne-Marie ADAM.

Ercole in Occidente, a cura di Attilio MASTROCINQUE (*Labirinti,* Collana del Dipartimento di Scienze Filologiche e Storiche, 2) : Trento, 1993, 123 pages in-8°, 54 fig. h. t.

Instructive est la géographie mythique et cultuelle d'Héraclès en Occident, surtout si on la compare aux données ponctuelles de l'archéologie, de la toponymie, de l'économie et de la voirie traditionnelle. La rencontre organisée sur ce sujet en 1990 à l'Université de Trente n'avait donc rien de gratuit, et la publication des actes nous en confirme l'intérêt. On y a développé les problèmes théoriques de fond (A. ALONI), réfléchi sur les relations grecques avec l'arrière-pays métapontin (M. GIANGIULIO, à propos de la dédicace d'un *kerameus* au demi-dieu), sur les références « hyperboréennes » — bonnet scythique et dépouille caprine — de l'Héraclès étrusque (A. MASTROCINQUE), sur les connotations pastorales des travaux et des itinéraires (transhumances) « nell'estremo Occidente » (D. PLACIDO). En Italie même et dans ses rapports avec l'Orient, l'enquête de M. TORELLI est riche d'indices éclairants, notamment sur le commerce du sel, évidemment solidaire de l'exploitation du bétail, mais aussi sur les liens d'Héraclès avec la prostitution. M. DE VOS souligne justement la signification d'Héraclès investissant Priam sur une fresque de la *Domus Transitoria* et dans la maison pompéienne d'Octavius Quartio qui appartenait à un sévir augustal. Enfin, F. M. VANNI caractérise l'iconographie d'Hercule sur les monnaies d'Afrique. Naturellement, quelques coups de projecteur entrecoupés de vues panoramiques ne suffisent pas à rendre compte du dossier. Il est dommage qu'aucun compte rendu des discussions n'assortisse le texte des différents exposés. On regrette également que la présence d'Hercule en Gaule n'ait pas fait l'objet d'une communication. Mais cette utile contribution aux études héracléennes devrait avoir des prolongements. Un index et une table des planches hors texte n'auraient pas été superflus.

Robert TURCAN.

Friedemann QUASS, *Die Honoratiorenschicht in den Städten des griechischen Ostens. Untersuchungen zur politischen und sozialen Entwickung in hellenistischer und römischer Zeit,* Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1993, 451 pages.

Cette thèse de doctorat de Göttingen, remaniée et enrichie, constitue un événement majeur pour l'histoire sociale des sociétés urbaines hellénistiques et impériales. Prenant à bras le corps une documentation gigantesque, notamment épigraphique, et des publications innombrables au premier rang desquelles viennent celles de L. ROBERT, l'auteur brosse avec une extrême minutie et beaucoup de prudence un tableau aussi complet que possible de la classe des notables dans les cités de l'Orient grec, en réalité de la Grèce balkanique et insulaire et de l'Asie Mineure (les références aux cités de Syrie se comptent sur les doigts d'une main).

Après une brève introduction mettant en évidence l'importance du sujet, l'auteur montre comment apparaît puis se met en évidence, dans la documentation officielle que constituent les décrets honorifiques, une véritable classe de notables, d'où émergent assez vite des familles particulièrement en vue pendant plusieurs générations. Le corps du livre est occupé par le troisième chapitre consacré à « L'activité politique des notables » (p. 81-352) où l'auteur fait l'inventaire de toutes les situations qui permettent à ces notables de se mettre en avant, volontairement ou contraints. La longueur du chapitre exigeait des subdivisions mais celles-ci sont si nombreuses et la hiérarchie des sous-titres si complexe (jusqu'à huit niveaux, sauf erreur : « le financement par des contributions volontaires de personnes privées » (p. 240) me semble être III-2-b-1-b-2-a-2 !) que le lecteur a tendance à s'y perdre. Mais, à vrai dire, cela importe peu car la lecture reste agréable et ces multiples subdivisions n'en rendent que la consultation plus facile pour un usage ponctuel. Enfin, un dernier chapitre introduit le peuple dans cette histoire des notables en étudiant le rôle de l'assemblée et ses relations avec les conseils et les magistrats. Chaque chapitre est suivi d'un bref résumé faisant le bilan des acquis. L'ouvrage se termine par trois *indices* des sources, des sujets et des auteurs modernes (qui tient lieu de bibliographie).

L'auteur ne peut qu'être loué d'avoir traité dans la continuité l'époque hellénistique et l'époque impériale, sans pour autant les confondre (chaque question est étudiée d'abord pour l'époque hellénistique, puis pour l'époque impériale). Retenant les leçons de Ph. GAUTHIER, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs*, Paris, 1985, il a bien vu que si certains traits se perpétuent dans la longue durée (comme le rôle des relations personnelles des notables avec les souverains), il n'en existait pas moins des différences. Mais peut-être la vraie coupure ne se produit-elle pas à l'époque augustéenne, mais plus tôt (première moitié du II^e^ siècle av. J.-C. comme l'a montré Ph. Gauthier) et plus tard (sous les Flaviens ou les premiers Antonins). L'inflation croissante des dépenses mais aussi des honneurs que l'on observe à la fin du I^er^ siècle et au début du II^e^ siècle, et l'apparition d'une législation de plus en plus contraignante sont peut-être les signes d'un changement dans le comportement des notables. Sur ce point, l'auteur reste au mieux allusif.

Mais c'est là une critique minime car le livre demeure une étude de tout premier ordre. Aucun domaine n'échappe à l'activité des notables et c'est le talent de l'auteur d'avoir su mettre en évidence comment chaque circonstance particulière de la vie civique est autant d'occasion pour les notables de se mettre en avant. Certes, on ne manque pas d'études pertinentes sur l'évergétisme, parfois plus approfondies (ainsi l'auteur ne s'interroge pas sur les mobiles profonds qui font agir les notables), mais aucune ne me paraît avoir aussi bien mis en évidence les liens de dépendance qui se créent entre les cités et les riches. L'auteur a surtout le mérite de souligner combien tout repose en définitive sur les relations personnelles des riches avec les souverains hellénistiques, les *nobiles* romains, l'empereur ou les hommes en vue de l'administration centrale et provinciale. La place qu'il accorde aux interventions politiques des notables se justifie pleinement car on a trop tendance à privilégier les seuls aspects financiers de l'action des notables. De ce point de vue, le chapitre consacré aux ambassades (p. 168-177) est exemplaire : l'auteur montre que l'important réside non seulement dans le choix d'un homme riche qui pourra assumer les frais de l'ambassade, mais d'un homme influent qui fera jouer ses relations en faveur de sa cité. Les autres aspects de la politique des notables sont plus classiques mais l'auteur fournit à ce propos des synthèses très utiles : sur les programmes édilitaires et leur financement, sur les crises d'approvisionnement, leurs causes et leur solution, sur les magistratures et liturgies et les charges

financières qu'elles impliquent. On trouvera là l'ensemble de la documentation dans l'aire concernée, et un état de la question très à jour.

L'ouvrage se classe désormais parmi les ouvrages de référence pour l'histoire sociale des notables des cités grecques. On ne peut que souhaiter une traduction rapide en français ou en anglais afin de mettre à la disposition du plus grand nombre les richesses qu'il renferme.

Maurice SARTRE.

Jochen BLEICKEN, *Geschichte der römischen Republik*, 3. überarbeitete Auflage (= Oldenbourg Grundriss der Geschichte, 2) : Munich, R. Oldenbourg Verlag, 1988, 293 pages, chron., indices, 2 cartes — ISBN 3-486-49773-6.

Werner DAHLHEIM, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*, 2. überarbeitete und erweiterte Auflage (= Oldenbourg Grundriss der Geschichte, 3) : Munich, R. Oldenbourg Verlag, 1989, 307 pages, chron., indices, 3 cartes — ISBN 3-486-48782-5.

Les ouvrages de la collection « Oldenbourg Grundriss der Geschichte » offrent la même composition générale : après un exposé historique, ils proposent un état des problèmes et des tendances de la recherche, puis présentent les sources et une sélection bibliographique correspondant aux chapitres successifs de l'exposé historique. Les volumes de J. BLEICKEN et de W. DAHLHEIN se conforment à ce principe. À eux deux, ils retracent l'histoire de Rome du premier millénaire au second triumvirat, et d'Octave à Constantin — un troisième volume, dû à Jochen MARTIN, embrasse l'Antiquité tardive — : ce parti pris de concision motive, chez les deux auteurs, le choix de donner moins un récit exhaustif qu'un point de vue personnel sur l'ensemble considéré. J. BLEICKEN opte pour une présentation à demi chronologique, W. DAHLHEIM pour une série de thèmes. Tous deux proposent non seulement des manuels utiles aux étudiants, mais aussi, à l'intention des spécialistes, des synthèses fort stimulantes des problématiques contemporaines. Dans les deux ouvrages, les remaniements de la nouvelle édition ont touché principalement les deux dernières parties, état de la recherche et bibliographie.

L'histoire républicaine de J. BLEICKEN, organisée en dix chapitres (l'Italie au premier millénaire av. J.-C., Étrusques et Grecs, les premiers temps de Rome, la République et le monde extérieur jusqu'à 338, l'affrontement des ordres, l'enjeu Italien, la montée en puissance en Méditerranée, les causes et le début de la crise à partir des Gracques, la décomposition de la République, et l'émergence de la monarchie), insiste particulièrement sur la phase d'expansion méditerranéenne et ses conséquences internes, sur la question de l'impérialisme romain et sur la crise des Gracques. La bibliographie, qui reflète ces options, ne veut pas être exhaustive. On pourra néanmoins regretter que l'analyse de l'économie et de la religion romaines n'y apparaisse que par incidences. Le chapitre consacré aux sources présente quelques lacunes : à la rubrique « Dion Cassius », p. 222-223, ni l'édition BOISSEVAIN, ni celle de CARY dans la collection Loeb, pourtant citée ailleurs (p. 221), n'apparaissent, et l'on ne trouve que la traduction de VEH, largement tributaire de celle de CARY. À la rubrique « Cicéron » p. 224, on trouve un commentaire (MARSHALL), mais pas d'édition d'Asconius (ZIEGLER ou CLARK).

L'histoire impériale de W. DAHLHEIM propose un éventail de thèmes, laissant de côté les biographies impériales pour s'attacher aux grands traits de l'empire (la mainmise d'Auguste sur la République ; la monarchie, ses aspects social et sacral, ses représentations ; les élites politiques ; monde des villes et monde rural ; l'armée ;

l'affirmation et l'extension de l'empire ; l'*Imperium Romanum*, la provincialisation, les patronats locaux et l'urbanisation ; le christianisme ou l'émergence d'un nouveau monde). La seconde partie (tendances de la recherche) est utilement introduite par un chapitre épistémologique (l'historiographie relative à l'Empire de la Renaissance au XIX[e] siècle). La partie « sources », quoique plus développée que celle de J. BLEICKEN, comporte quelques omissions : la numismatique est absente, la rubrique « Dion Cassius » ne mentionne pas l'édition BOISSEVAIN ni l'article de C. LETTA (1979) sur la date de composition de l'*Histoire Romaine*, la rubrique « Droit » passe sur les *F. I. R. A.* et sur les *Institutes* de Gaius. Dans la rubrique « judaïsme », p. 287, la *Bibliography of Works on Jewish History in the Hellenistic and Roman Period* de M. MOR et U. RAPPAPORT mériterait d'être insérée.

P. CORDIER.

Giovanni FORNI, *Esercito e marina di Roma antica. Raccolta di contributi*, edited by M. P. SPEIDEL (Mavors, Roman Army Researches, V), Franz Steiner Verlag : Stuttgart, 1992, 455 pages, 11 pl.

Prématurément disparu, G. FORNI s'était acquis dès ses premiers travaux (cf. tout spécialement *Il reclutamento delle legioni da Augusto a Diocleziano*, Milan-Rome, 1953[1] = 1974 [2]) une place de choix dans le cercle étroit des historiens de l'armée romaine. Pendant près de quarante ans il s'appliqua à prolonger et à élargir le sillon qu'il avait ouvert avec ce beau livre. Seize des articles qui s'échelonnent tout au long de cette période sont aujourd'hui regroupés dans un volume de présentation luxueuse par M. P. SPEIDEL. Les rubriques entre lesquelles ils se répartissent sont respectivement intitulées : 1) *Il reclutamento delle legioni da Augusto a Diocleziano* ; 2) *Limes e provincie* ; 3) *Classis Ravennas* ; 4) *Diplomi militari*. Plusieurs d'entre eux ont été mis à jour par l'auteur à l'occasion de cette réédition. On permettra au recenseur de dire le plaisir qu'il a pris à les relire, et tout spécialement *Estrazione etnica e sociale dei soldati delle legioni nei primi tre secoli dell' impero* (*A. N. R. W.*, 2, 1, 1974) et *Sull'ordinamento ed impiego della flotta di Ravenna* (*Atti del Congr. Internaz. di Studi sulle Antichità di Classe*, Faenza, 1968). Assortis d'une double pagination et d'un index qui en facilitent la consultation, ces *Kleine Schriften* perpétueront le souvenir d'un historien dont ceux qui l'ont connu ne contempleront pas sans émotion la photographie sur laquelle ce recueil s'ouvre.

Jean-Claude RICHARD.

Catharine EDWARDS, *The Politics of Immorality in Ancient Rome* : Cambridge, Cambridge University Press, 1993, XII-229 pages.

Ce livre au titre trompeur est un ouvrage de première importance. Le problème dont il traite n'est pas, et c'est tant mieux, celui de l'immoralité réelle ou supposée de l'élite politique romaine. Il est né en fait d'une interrogation — et de la réflexion qui s'est greffée sur elle — sur les textes anciens (ils sont légion) dont les auteurs dénoncent les excès de leur époque et plus spécialement de ses hommes en vue. De Cicéron à Tacite, orateurs, moralistes, satiriques, historiens s'en donnent parfois à cœur joie dans ce registre. Ce serait une erreur de ramener les témoignages en question aux dimensions de morceaux de bravoure procédant de lieux communs. À travers les idiosyncrasies, ces variations sur des thèmes identiques ou apparentés expriment en fait une seule et même inquiétude, qui peut tourner à l'obsession, relative aux comportements qui mettent en danger la stabilité de la classe politique. Corruption, adultère, mœurs efféminées, excès dans le luxe de la table comme dans

celui des constructions sont sentis comme autant de menaces auxquelles il convient d'opposer un code de conduite indissociable de ce que l'auteur appelle la « rhétorique moralisante ». Ce code est construit sur la conviction que la vocation de la classe ou élite politique à participer aux affaires tient à sa capacité de self-control. Or l'existence de cette aptitude est mise en question par les comportements dénoncés. D'un certain point de vue, tout se passe comme si, sous l'Empire encore, l'idéologie censitaire avait gardé au plan des valeurs une efficace qu'elle devait à son rôle régulateur. Comme dans la Rome républicaine, l'usage qu'un grand personnage fait de son patrimoine est un critère qui ne trompe pas. Son comportement privé donne une image réduite, mais fidèle, de ce qu'il ferait ou pourrait faire s'il tenait en main le gouvernail de l'État. Si elle admet ou favorise une mobilité sociale ascendante, l'*Vrbs* refuse par principe toute forme de mobilité vers le bas.

Bref un livre tonique, rondement écrit, où l'on corrigera p. 192 *cessanti* en *cessantia*.

Jean-Claude RICHARD.

Marianne BONNEFOND-COUDRY, *Le sénat de la République romaine de la guerre d'Hannibal à Auguste : pratiques délibératives et prise de décision* (Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, fasc. 273) : Rome, École française de Rome, 1989, 837 pages.

Le sous-titre de l'ouvrage de M^me^ Marianne BONNEFOND-COUDRY explicite clairement son projet : à la différence de son lointain prédécesseur P. WILLEMS, qui associait dans son *Sénat de la République romaine*, 1883-1885, l'étude prosopographique des sénateurs et celle des règles de droit public présidant au recrutement et au fonctionnement de ce corps délibératif, M. BONNEFOND fait porter son enquête sur les modalités de l'activité du sénat républicain. Son livre est ainsi, pour la République, le pendant de la seconde partie du *Senate of Imperial Rome*, de R. TALBERT, Princeton, 1984, qui traite en outre de l'appartenance au sénat et des compétences du corps. Ce dernier point est cependant abordé par le biais de l'étude des lieux de réunion « spécialisés » (ambassades, triomphes) et du calendrier des séances (mesures cultuelles, fondation de colonies, etc.). C'est donc surtout à l'étude d'un processus de prise de décision collective que s'attache M. BONNEFOND, s'éloignant de la perspective essentiellement juridique de MOMMSEN. La période envisagée inclut le principat d'Auguste, ce qui permet de traiter les réformes imposées par le *princeps* au fonctionnement du sénat. Ce type d'enquête implique l'exégèse minutieuse d'un corpus très abondant, essentiellement littéraire, mais également épigraphique, dont l'auteur a extrait (cf. p. 21) vingt-huit tableaux récapitulatifs (liste, p. 801-802), utile initiative permettant au lecteur d'embrasser rapidement l'ensemble des documents pertinents, thème par thème. La démarche est clairement articulée, progressive, et chaque étape fait l'objet d'une synthèse conclusive partielle : le livre I traite des lieux et des jours de séance, le livre II, du déroulement de celles-ci, avec comme objectif l'étude de la répartition du pouvoir de décision entre le magistrat président et les sénateurs, d'une part, et entre les sénateurs eux-mêmes, de l'autre. Le volume est correctement imprimé, à l'exception toutefois des citations grecques.

L'apport de l'étude des lieux de réunion, qui exploite soigneusement une documentation archéologique préexistante, consiste surtout dans l'analyse des raisons conduisant les magistrats à choisir tel ou tel *templum* et démontre que ceux-ci, disposant d'une grande liberté en ce domaine, étaient plutôt conduits par des motifs pratiques qu'idéologiques. Une nouveauté : M. BONNEFOND établit, p. 166-167, que

la fameuse séance des Ides de mars 44 eut lieu dans la curie de Pompée parce que des jeux étaient alors donnés dans le théâtre voisin (à ce propos, intéressante analyse des rapports entre peuple et sénat). La comparaison des travaux de Pompée et de ceux de César (*curia Iulia* du Forum) permet de dégager l'image que chacun d'eux voulait donner de lui, presque paradoxalement : Pompée, celle d'un novateur soucieux d'auto-affirmation, César, celle d'un homme respectueux de la tradition sénatoriale. L'analyse fine des lieux de réunion, qui va jusqu'à un essai d'évaluation de l'espace disponible pour les sièges dans diverses curies et temples, soulève une question : peut-on tirer des diverses formules stéréotypées désignant dans nos sources les lieux de réunion (*in aede, apud* ou *ad aedem*) des conclusions précises sur ceux-ci, *cellae* des temples, ou édifices voisins, que certains veulent identifier avec les *senacula* mentionnés par diverses sources ? Acceptant les conclusions de F. COARELLI, M. BONNEFOND, p. 190-191, considère que ces expressions sont équivalentes. Toutefois, les formules attestées par les sénatus-consultes épigraphiques amènent à reconsidérer le point. On notera tout d'abord qu'à l'attestation de la « formule brève » (p. 179) : *in porticu quae est ad Apollinis*, fournie par le s.-c. de Larino, on peut à présent ajouter celle du nouveau *s. c. de Gnaeo Pisone patre*, l. 1. D'autre part, la formule « longue », qui ajoute : *in eo templo, in quo senatus haberi solet* (*tab. Hebana*) ou *in templo quo senatus haberetur* (*tab. Siarensis*), appelait peut-être une brève discussion : est-ce l'ensemble (portique, temple, bibliothèque) qui constitue un unique *templum*, ou bien y avait-il, en plus du *templum* cultuel proprement dit, un *templum* constitué uniquement par la bibliothèque ou le portique dans lesquels pouvaient se réunir les *patres* ? La « formule longue » semble parler en faveur de la seconde hypothèse. En tout cas, la distinction soigneuse de *ad* et de *in* pratiquée dans ces textes officiels (*dans* le portique ou le *templum*, mais *près* de l'*aedes*) affaiblit la position de ceux qui soutiennent l'absolue synonymie de ces prépositions dans ce type de formules. Quant à l'autre argument emprunté par M. BONNEFOND, p. 190, à F. COARELLI, fondé sur un texte tiré de Varron par Terentius Scaurus : *uitiose dicitur senatum habere apud aedem Apollinis, quod in aede dici oportet*, cette notice relève davantage d'une hypercorrection toute personnelle de grammairien que d'une description de l'usage contemporain, comme le prouve la phrase qui suit immédiatement, dans laquelle l'auteur condamne l'expression *de senatus sententia* au profit de *ex s- s-*, alors que Cicéron emploie indifféremment l'un ou l'autre. Et ce grammairien ne semble guère familier de l'usage du génitif elliptique *ad Apollinis* (sans *aedem*, et pas *apud*), attesté dans les textes officiels (cf. *supra*) et trois fois chez Cicéron. On peut, semble-t-il, donner raison à L. R. TAYLOR qui supposait que le sénat se réunissait tantôt dans la *cella*, tantôt dans un bâtiment annexe, sans aller jusqu'à supposer une répartition systématique selon les matières traitées. Ceci permettrait peut-être d'expliquer l'expression *sub aede Castorus*, surprenante selon M. BONNEFOND, p. 88, qui se comprend mieux dans l'hypothèse d'une séance tenue dans un bâtiment annexe. On notera enfin que la restauration par Tibère du temple des *Castores* ne relève pas de sa seule fonction de lieu de réunion du sénat, p. 88 et 90, mais aussi et peut-être surtout de la signification idéologique du culte des Dioscures, lié aux thèmes de la fraternité et de la gémellité dans la *domus Augusta* : R. S. ROGERS, *Studies in the Reign of Tiberius. Some Imperial Virtues of Tiberius and Drusus Iulius Caesar*, Baltimore, 1943, p. 97 et 104.

Le chapitre consacré au calendrier, après l'examen détaillé, domaine par domaine, des tableaux tirés d'une documentation principalement livienne, a pour conclusion que la majeure partie des travaux du sénat échappe à toute périodicité réglée, et propose des interprétations convaincantes de la *lex Pupia*, datée de 62

et analysée comme d'esprit plutôt *popularis*, et de la *lex Gabinia*, datée de 67, peut-être identique à la loi sur les prêts, qui devait ne concerner que les ambassades étrangères.

Le livre II, en réaction déclarée contre MOMMSEN (p. 353-354), tend à affirmer l'autonomie et l'initiative des sénateurs face au magistrat. Un des points du débat est évidemment celui du contrôle du nombre des participants, qu'il s'agisse de « grève » des séances (il me semble excessif d'écrire à ce propos, p. 437 : « à leurs yeux, la convocation n'est qu'un acte formel... c'est de leur seule initiative, *sc.* des sénateurs, que dépend la tenue des séances »), ou de l'exigence de *quorum*. Sur ce dernier point, on ne peut accepter la traduction donnée p. 403-406 et n. 138 de Dion-Cassius, 39, 30, 3, concernant l'élection des consuls pour 55 : ἀρχήν n'est pas un nom, signifiant « commencement » (*sc.* « des élections », au sens de « examen préalable de la validité des candidatures et accord éventuel d'une dispense ») et sujet de χρηματισθῆναι, mais, plus banalement, un adverbe renforçant la négation, et il faut comprendre : « absolument aucun débat concernant celles-ci (les élections », ce qui n'entame d'ailleurs pas la validité de l'interprétation globale portant sur la nature du débat : application de la loi Cornelia imposant un *quorum* en cas de *solutio legibus*.

Substituant une description du mécanisme effectif de la prise de décision à une analyse de type juridique, M. BONNEFOND réévalue, de manière convaincante, l'importance des débats informels avant la *relatio* consulaire, et montre que celle-ci était fréquemment sollicitée par les *patres*. Analysant, dans la même optique, les textes dans lesquels la confection d'un sénatus-consulte est attribuée principalement au sénateur qui a formulé la *sententia* retenue, ce qui marque effectivement le rôle déterminant de celui-ci, malgré l'absence de mention de son initiative dans la rédaction définitive, M. BONNEFOND, suivant l'hypothèse de STERNKOPF, *Rh. M*, 47, 1892, suppose deux *supplicationes* successives, en 63 et 62, à l'initiative de Cicéron, consul auteur de *relatio*, puis du même Cicéron, sénateur auteur d'une *sententia*. L'analyse est acceptable, mais il n'y a pas lieu de rapporter, p. 442, n. 12, *consularis* à *sententia* (abl.), et STERNKOPF ne le fait d'ailleurs pas (il rattache, p. 472, l'adj. à *cuius*, ce qui est bien rude : on ne peut guère l'accorder qu'à *supplicatio*).

Un autre point de procédure pose le problème des pouvoirs respectifs du sénateur opinant et du magistrat président : on sait que c'est ce dernier qui « classe » les avis exprimés et en donne une seconde expression orale avant de les soumettre au vote : doit-il s'en tenir à la simple lecture (*sic*, MOMMSEN) d'un texte élaboré par le sénateur, ou de notes prises pendant la *sententia* par un *librarius* (ceci pose le problème de l'utilisation et de la circulation de textes à la Curie : cf. les *sententiae* lues, évoquées p. 570), reformule-t-il la *sententia* de mémoire, la réélabore-t-il plus ou moins ? L'expression généralement employée, *sententiam pronuntiare* (et non *recitare*), semble exclure une lecture, et réintroduit, à mon sens, une petite marge de liberté en faveur du président, dont M. BONNEFOND a tendance à réduire le rôle, p. 590. En tout cas, on corrigera grâce à elle, p. 549, la traduction inexacte de l'expression dans *Fam.*, 10, 12, 3, récemment donnée dans l'édition de la *C. U. F.*, vol. X, p. 227. À propos de la « relative indifférence que suscite la fraude », dans le cas de s.-c. falsifiés, on notera tout de même que le plébiscite exilant Cicéron avait pour motivation partielle la rédaction d'un faux s.-c. (*Dom.*, 19, 50).

L'étude du poids relatif des diverses catégories de sénateurs met en relief une évolution sensible, quand on passe de Tite-Live à Cicéron (mais il faut garder présent à l'esprit que le premier est plus cursif que le second dans les récits de séances sénatoriales, ce qui crée un risque de distorsion) : à la fin de la République, les interventions de sénateurs non encore préteurs semblent plus nombreuses, et

les censoriens ne forment plus un groupe distinct des consulaires, qui dominent les débats. Notons que l'auteur a probablement raison d'interpréter avec CONSTANS et SHACKLETON BAILEY, dans *Att.*, 1, 13, 3, *nostri* au sens de « consulaires », plutôt qu'à celui de « *boni* modérés » (*sic* MOREAU, *Clodiana religio*, 1982, p. 60). Abordant, chez Cicéron et Salluste, les propositons de réforme du fonctionnement du sénat, M. BONNEFOND examine les analyses de C. VIRLOUVET sur l'actualité du projet, avancé dans la 2e *Lettre* de Salluste (considérée comme authentique, p. 748), d'introduire le vote tabellaire au sénat. On la suivra lorsqu'elle limite p. 737, 739, le parallèle entre pratiques contemporaines des curies municipales (cf. *lex Vrsonensis* césarienne) et la proposition attribuée à Salluste, mais on hésitera à voir dans *Phil.*, 11, 8, 19, une « réponse » de Cicéron à ce projet : si une telle proposition était venue à sa connaissance, on aurait très certainement les traces, en particulier dans la *Correspondance*, de réactions plus vives que cette simple boutade de politique-fiction.

Déterminer, dans la complexe alchimie de l'élaboration des s.-c., la part des divers acteurs est une tâche délicate : on peut même dire que les Romains de la République, d'une certaine manière, y renonçaient et marquaient le caractère pleinement collectif de ces textes normatifs en ne les dénommant pas, ni du nom d'un magistrat, ni du nom d'un sénateur, alors que le nom des lois soulignait le rôle prépondérant du magistrat (ceci ne contredit pas les justes remarques des p. 439-444; voir dans *Att.*, 4, 16, 5, un s.-c. désigné par référence aux consuls qui l'ont fait passer, et par ses premiers mots : *Quicumque posthac*; sur la dénomination impériale du type *s. c. Claudianum*, voir TALBERT, p. 305). L'examen méticuleux auquel a procédé M. BONNEFOND est très éclairant, et la ligne de son raisonnement, qui, en réaction contre la doctrine reçue, déplace le curseur du côté des sénateurs (certains sénateurs), est globalement convaincante, même si quelques formulations sont parfois provocantes (comme l' « insignifiance de l'intervention du président », p. 452). On ne peut entrer dans toutes les discussions que suscite ce gros volume, par exemple à propos de l'accord unanime à la fin de la République, selon M. BONNEFOND, sur le rôle central du sénat, et l'acceptation de fait, par les tribuns *populares*, du *s. c. ultimum*, ou encore à propos de la séduisante suggestion, p. 779-781, selon laquelle les *leges Lutatia* et *Plautia de ui* auraient été conçues par leurs auteurs comme une alternative au recours à ce même *s. c. ultimum*, les *rogatores* ayant toutefois des objectifs politiques différents : M. BONNEFOND voit dans le Plautius d'identification discutée un *popularis* désireux d'ôter au sénat le monopole de la défense des institutions, tandis que Catulus, *princeps huius ordinis*, ne pouvait avoir une telle visée. On observera aussi que les deux institutions avaient des modes d'action différents : le *s. c. u.* était un instrument d'action politique « à chaud », et qu'une loi créant une *quaestio*, même avec procédure sévère, ne pouvait avoir d'action qu'*a posteriori* (la menace de la *quaestio de ui* pouvait-elle être plus dissuasive que celle, par exemple, d'une *quaestio maiestatis* ?). On se bornera donc à dire la richesse du corpus et des analyses offerts par cette précieuse synthèse, qui nous conduit au cœur même du système politique de la République romaine.

Philippe MOREAU.

Cahiers du Centre G. Glotz, V, 1994 : Paris, De Boccard, 1994, 291 pages.

Depuis 1990, le Centre Gustave Glotz, centre de recherches en histoire ancienne commun à Paris I et Paris IV, organise chaque année un cycle de conférences consacrées à un ou deux thèmes, publiées ensuite dans les *Cahiers*, sous la responsabilité de J.-M. BERTRAND (voir J.-C. RICHARD, *R. É. L.*, 69, 1991, p. 271-272). Celui

de 1994 a pour objets; « Normes et normativité » et « *Imperium* (II) ». Outre de solides contributions d'histoire grecque et byzantine, signalons aux lecteurs de la *Revue* l'étude d'épigraphie et d'onomastique de M. DONDIN-PAYRE, *Choix et contraintes dans l'expression de la parenté dans le monde romain*, consacrée à l'interprétation d'énumérations généalogiques atypiques, car passant sous silence certains ascendants, ou mêlant parents des lignes paternelle et maternelle; l'étude d'histoire sociale de M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *La vie familiale des élites dans la Rome impériale : le droit et la pratique*, qui, s'appuyant sur le riche corpus rassemblé dans sa *Prosopographie des femmes de l'ordre sénatorial* de 1987 (depuis complété), met en lumière l'évolution des comportements matrimoniaux entre la République et l'Empire et aux différentes époques de celui-ci, et insiste à juste titre sur les spécificités régionales : salutaire leçon de méthode, à un moment où fleurissent, dans ce domaine, les synthèses rapides et prématurées. On citera encore P. ARNAUD, *« Transmarinae prouinciae » : réflexions sur les limites géographiques et sur la nature des pouvoirs en Orient des* 'corégents' *sous les règnes d'Auguste et de Tibère*, qui étudie cette expression rare (ajouter aux huit occurrences citées : Front., *Ad M. Caes.*, 1, 6, 3 et 5; Quint., *Decl. mai.*, 3, 13), attestée dans la *Tabula Siarensis* et le *s. c. de Gn. Pisone patre*. Et enfin F. HURLET, *Recherches sur la durée de l'« imperium » des* 'co-régents' *sous les principats d'Auguste et de Tibère*. Il convient de souligner la qualité de la fabrication (en particulier, des tableaux, cartes, illustrations et généalogies), due à Micheline COURTEIX et J.-M. BERTRAND, et de saluer notre jeune mais déjà vivace consœur.

Philippe MOREAU.

Sur les murs de Pompéi. Choix d'inscriptions latines, choisies et traduites du latin par Philippe MOREAU : Paris, Le Promeneur, 1993, 179 pages; *Tombeaux romains. Anthologie d'épitaphes latines*, traduit du latin et préfacé par Danielle PORTE : Paris, Le Promeneur, 1993, 152 pages.

Ces deux petits livres offrent un choix d'inscriptions latines dans une édition bilingue. Ph. MOREAU nous convie à une promenade à travers les rues et les maisons de Pompéi, où furent gravées des inscriptions sur pierre, comme dans toutes les villes de l'Empire romain, mais où, grâce à la préservation de l'habitat, nous pouvons lire aussi des inscriptions peintes sur les murs des maisons, ou même de hâtifs graffiti. Le choix du traducteur nous permet de saisir la vie des Pompéiens dans toute sa diversité : certains textes ne comportent que quelques mots, d'autres une centaine; les listes d'achats effectués, avec les prix correspondants, côtoient les traditionnels et sévères bilans de la carrière des magistrats, la vive évocation d'un moment passé au lupanar, ou une citation de Virgile. On pourrait penser que la promenade à laquelle nous invite Danielle PORTE sera plus mélancolique, puisqu'elle nous emmène le long des routes sur lesquelles, à la sortie des villes romaines, s'élevaient les tombeaux; les Romains avaient l'habitude d'y faire graver des épitaphes en vers faisant parler le défunt, ses proches, ou la tombe elle-même. Et paradoxalement, c'est encore l'amour de la vie que nous y lisons, puisque ces épitaphes invitaient le passant, dans le temps même de la lecture, à redonner au mort quelques instants de vie. On est ému de voir dans ces textes la variété des sentiments suscités par la mort : révolte, résignation, ou, plus rarement, conscience d'avoir pleinement accompli son destin — beaucoup de ces inscriptions nous rappellent, en effet, que, dans l'Antiquité, on mourait souvent très jeune.

Il faut savoir gré aux deux traducteurs d'avoir mis à la disposition d'un large public des textes dont la lecture était jusqu'à présent réservée aux savants. Ces deux

ouvrages attirent d'abord par la qualité esthétique de leur couverture et sont une invitation à la lecture, mais aussi au voyage, vers lequel nous guident deux excellentes préfaces; voyage qui nous fait saisir, dans la chaleur du quotidien, de précieux moments d'une vie engloutie.

Annie DUBOURDIEU.

C. MOATTI, *Archives et partage de la terre dans le monde romain (IIe s. av.-Ier ap.)*, É. F. R., 173 : Rome, 1993.

Les cent pages du livre de C. MOATTI (plus annexes, bibliographie et index) font le point de façon documentée, minutieuse et facile à lire sur les documents qui, à partir du IIe siècle av. J.-C., sont destinés à conserver la mémoire des assignations de terres à des colons, à délimiter les différentes sortes de terre publique (de l'État, des temples, des colonies), à revoir, corriger et mesurer mieux les opérations qui se sont succédé sur un même terrain. L'auteur insiste particulièrement sur la nature des documents et le lieu de leur enregistrement (renseignements elliptiques, souvent d'époque impériale, absence d'enregistrement des mutations) et sur l'histoire du contrôle social, fiscal, administratif de la terre et des citoyens (on peut y ajouter les non-citoyens si l'on pense aux rapports qui se lient autour et à propos de la terre entre Romains, Latins et Alliés jusqu'à la guerre sociale).

L'assignation des terres commence par une loi agraire, votée aux comices, ou, exceptionnellement, imposée par un dictateur (Sylla, César), des *imperatores*, ou des triumvirs (Octave, Antoine, Lépide). Or, nous ne connaissons que par des allusions littéraires, ou par les fragments du texte épigraphique dit loi de 111 ces législations agraires (*C. I. L.*, 200; trouvé à Fossombrone, et à propos duquel DE MARTINO, ager privatus vectigalisque, *Diritto e società*, Rome, 1979, 357-379, a proposé une interprétation plus convaincante que celle de H. B. MATTINGLY, *The agrarian Law of tabula bembina, Latomus*, 30, 1971, 281-293). Pourtant, des listes globales devaient exister mentionnant les bénéficiaires (volontaires, vétérans désignés), puis plus précisément, des listes par colonies, puisque, lors de cette deuxième étape, le colon virtuel (dont les Latins ou Alliés) devient, après recensement et inscription dans une tribu, un citoyen de plein droit, si la colonie fondée est romaine, ou le Romain accepte de devenir Latin, si la colonie est latine. Les volontaires peuvent choisir de l'argent au lieu de terres, ou bien protester contre la mauvaise qualité des terres assignées. C'est à Rome que se font ces listes, sous l'œil des censeurs et du peuple, au Champ de Mars. C. MOATTI évoque ces bénéficiaires qui se plaignent, sous l'Empire, d'être installés loin de leurs compagnons, sur les terres de leurs campagnes militaires et l'on peut se demander quand et comment ces soldats avaient perdu leurs propres terres patrimoniales ? Étaient-ils tous des *proletarii* dépourvus de capacité censitaire et plus faciles à déraciner de leurs régions d'origine ? Ont-ils revendu leurs lots, ou bien se sont-ils installés, et implantés ? Les témoignages sont peu explicites, tardifs (les constitutions impériales), et il faudrait mettre systématiquement en parallèle les témoignages épigraphiques de vétérans, l'archéologie et les assignations.

Les terres sont ensuite délimitées : l'arpenteur procède à des mesures sur le terrain, puis reporte les renseignements sur un document, la *forma* (sur bois, papier, bronze, marbre). Les premières *formae* datables remontent à 175/162 en Campanie, mais il n'est pas certain qu'elles aillent de pair avec la centuriation régulière (les considérations d'HINRICHS, 1979, ont été remises en question par G. CHOUQUER et autres (*E. F. R.*, 100, 1987, p. 258) qui datent ce mode de division du sol du IIIe si ce n'est du IVe siècle av.). La *forma* n'est que rarement modifiée :

elle sert de comparaison en cas de nouvelle assignation, de mutation, de contestation. La seule connue à ce jour est peut-être le fragment de Lacimurga, en Hispanie, publié récemment (*Habis*, 21, 1990, 205-227). Elle ne comporte (jusqu'à Trajan) que la division générale des centuries. Des cartes cadastrales plus précises contenaient des renseignements sur la qualité des terres, leur localisation, la superficie de terre assignée, exceptée, rendue ou échangée avec les anciens propriétaires, ou encore laissée à la disposition des colonies ou des temples. La *forma* servait ainsi à faire foi en justice, à donner des renseignements cartographiques, à guider des travaux. Le cas de Sylla détruisant la *forma* des terres campaniennes semble assez unique car toute atteinte à ces documents était sanctionnée. À l'époque triumvirale et au début de l'Empire, les *formae* initiales ont dû être remaniées en fonction des nouvelles déductions, et attributions de territoires à d'anciennes cités. Aux *formae* et cartes cadastrales, s'ajoutent des livres, tables, commentaires destinés soit à rester sur place soit à alimenter les archives de Rome : les gouverneurs y inscrivent leurs décisions à propos de problèmes de confins, de bornages; les responsables d'assignations y expliquent ce qui a varié par rapport à la loi agraire initiale, comment ont été traitées les terres laissées à disposition de la colonie, quels ont été les éventuels bénéficiaires de mesures individuelles hors de la loi agraire. Chaque colonie avait sa loi de déduction rappelant le statut général des terres, mais sans les précisions de la *forma*. Lorsque les colons arrivent, ils reçoivent leurs lots : tirage au sort, lots égalitaires ou inégalitaires, en fonction du grade dans l'armée, de la qualité des terres, mais aussi du rapport entre Romains, Latins et Alliés d'où en 194 la contestation de la *civitas romana* à certains Latins qui « s'étant fait inscrire comme citoyens romains, s'étaient fait enrôler pour Pouzzoles, Salerne, Buxentum ». Les commissaires disposaient ainsi des listes de colons, et de la localisation des lots au sein des centuries.

Enfin, d'autres archives concernent l'*ager publicus*, regroupées sous l'autorité du Sénat, et se trouvant à l'*aerarium populi* ou au *tabularium*. Ces terres semblent avoir des limites moins précises que les terres assignées : cependant, comme elles pouvaient faire l'objet de ventes questoriennes, de locations, il fallait bien que l'État puisse reconnaître son bien. Ainsi, autour de Capoue, les terres devenues publiques en 211 ne semblent toujours pas délimitées ni en 175 ni en 162 lorsque sont entrepris le bornage et les rachats nécessaires à la clarification des rapports entre propriétaires privés et publics. Ce serait seulement l'Empire qui réaliserait une mise en ordre et une meilleure gestion du patrimoine public. Ceci prouve que le vectigal devait ne pas être seulement récognitif, et que les revenus des biens publics valaient bien à eux seuls une province, comme on le prétend à l'époque de César.

C. MOATTI a étudié ailleurs (*Cahiers du Centre Glotz*, III, 1992, 57-73) le difficile problème de ces terres publiques, occupées, mais aussi, à la fin du II^e^ siècle av. J.-C. notamment, assignées ou plutôt concédées, mais qui restent toujours précaires puisque l'État ne renonce pas à sa propriété éminente et impose un vectigal. Cette évolution, qu'il faut lier, je crois, à l'influence de l'administration hellénistique des terres, par exemple en Sicile, où ce sont les fruits du sol et non le sol lui même qui sont imposés et sur qui reposent les dîmes, prépare la privatisation massive des terres en Italie à la fin de la République.

Clarifiant bon nombre de questions, le livre ouvre aussi des pistes de recherche : nous avions dit (*Quaderni di Storia*, 1981, 14, 79-118) la complexité de la situation des paysans. Trop souvent, les juristes ont eu tendance à ne considérer que la situation initiale des terres sans voir les effets des mutations, des baux emphytéotiques, de l'enchevêtrement, pour un même agriculteur entre ses propres terres et celles qu'il peut louer aux diverses communautés sus-citées, ou celles qu'il

peut avoir acquises de l'État et qui sont à la fois publiques et vectigaliennes. Des études minutieuses de bornage, de cartographie, d'épigraphie, sont encore nécessaires pour éclairer l'histoire des sociétés rurales de l'Antiquité.

J.-P. VALLAT.

Inge NIELSEN, *Thermae et balnea, The Architecture and Cultural History of Roman Public Baths*, I, Text; II, Catalogue and Plates, Aarhus University Press : Copenhagen, 1993, 208 et 213 pages, I.S.B.N. 87-7288-512-2.

Ce travail d'une richesse et d'une minutie impressionnantes nous livre en deux volumes, Texte et Catalogue-Planches, l'essentiel sur les thermes et bains publics de Rome et du monde romain. Tâche gigantesque, dont témoigne une énorme bibliographie, puisque l'étude englobe Rome, la Péninsule, la Sicile, et toute l'étendue de l'Empire, de la Lusitanie à la Bithynie, de l'Afrique romanisée à la Bretagne et aux provinces danubiennes; l'index géographique, la carte d'ensemble qui introduit le volume II (avec les points d'implantation) l'attestent suffisamment. Le volume de synthèse étudie diachroniquement, à partir des structures grecques et hellénistiques du *Balaneion* et du *Gymnasium*, l'évolution de l'installation; l'auteur utilise les travaux de DELORME et GINOUVÈS, qui font autorité, et il nous apporte la partie romaine qui manquait tant aux spécialistes, malgré le foisonnement des monographies. On appréciera la mise au point sur le système de chauffe des bains grecs (p. 14 s.). L'étude des thermes et bains romains commence p. 36, *Rome and Italy...* On regrettera que la présentation des « sources » (p. 37-38) soit si partielle, si dépourvue de classement méthodologique et critique; or l'auteur connaît à peu près tous les textes, aussi bien les textes techniques, comme Vitruve — qui vont de soi — que les poèmes de circonstance : ainsi les *épigrammes* de Martial; les *Silves* de Stace; dans ce genre de témoignage, malgré le réalisme romain, la part de l'amplification courtisane est un peu sous-estimée. Il est très difficile de déceler des lacunes, aussi bien pour les sources « littéraires » que pour l'énorme corpus épigraphique, dans lequel les inscriptions d'Ostie et de Pompéi occupent une grande place. L'*index locorum* révèle l'exhaustivité de l'enquête. On décèle toutefois un oubli, qui explique certaine lacune pour le développement du thermalisme aux deux derniers siècles de la République : les fragments de la Togata et ses « titres » (Atta). Dans une enquête immense, qui consacre toute la seconde partie aux *Provincial baths*, p. 60 à 118, on aurait mauvaise grâce à relever de manière trop critique la rapidité des allusions au complexe thermal de Baiae (p. 21-22; p. 44-45) ou à l'équipement « balnéaire » d'Ostie et de Pompéi : illustré par de très beaux plans, sans coupes transversales ou axonométriques, cet équipement devrait être mieux inséré dans le développement urbanistique des deux cités et dans l'organisation des quartiers, plan de masse à l'appui. La seconde partie, consacrée à toutes les provinces, d'une richesse quasi exhaustive, se révèle forcément sélective, mais on formulera deux critiques inspirées par la surprise : 1) les sites urbains de Bithynie, Claudiopolis, Nicée, Pruse, sont sacrifiés, même si l'auteur connaît le tome X de la *Correspondance* de Pline le Jeune; il faut néanmoins rendre hommage au labeur immense qui a abouti au recensement des p. 96-100; au classement diachronique des types architecturaux et à sa rigueur (p. 101 s.), des « *balnea* dans la tradition du *balaneion* aux *thermae* adaptés à la tradition du *gymnasium* », et de ce type intermédiaire aux « bains copiés directement sur modèles italiens ». I. NIELSEN a bien marqué le type spécifiquement oriental des « baths-gymnasia » des provinces orientales, construits sous l'Empire (p. 104 s.), qui réalisent la synthèse entre l'athlétisme grec — intégré graduellement — et l'hygiène publique romaine; 2) dans une

reconstruction d'ensemble qui a tendance à minorer le thermalisme, élément romano-celtique autant que gréco-oriental, on aimerait voir les constructions mieux insérées dans les sites majeurs, et, à cet égard, on peut regretter un peu la sous-utilisation de Strabon, observateur attentif du thermalisme médical et des *Asclepieia* (manque également le témoignage d'Aelius Aristide). Cette seconde remarque critique en appelle une autre : la fonction thérapeutique des thermes, et toute la littérature médicale qui s'y rattache, ont été reléguées à tort (p. 144 s.) dans les « fonctions secondaires », et pourtant le personnel des « auxiliaires médicaux » a retenu l'attention (p. 128 : édit de Vespasien ignoré, *F. I. R. A.*, I, p. 421); dans une énorme bibliographie manque le recueil d'A. PELLETIER, *La médecine en Gaule...* (1985). C'est évidemment la civilisation thermale et balnéaire qui mériterait une étude un peu plus explicite que les brèves allusions des p. 148 s., sorte de rajout, ou de « repentir »; la vie culturelle des thermes, illustrée par les équipements de bibliothèque si bien répertoriés, mériterait une synthèse, tout comme la vie quotidienne, l'attrait que cet espace social exerce sur les marginaux et les délinquants : l'ouvrage étudie le statut du *capsarius* et ses risques pénaux (p. 128), mais il minore l'importance des *fures balnearii* (*Digeste*, XLVII, 17). Ces réserves minimes concernant la dimension sociologique et médicale de l'étude ne doivent pas éclipser les éloges que mérite la remarquable analyse des structures de gestion et de fonctionnement, aussi précise que celle des installations techniques (III, p. 119 s. : *The bathing institution...*) : investissements publics et générosités évergétiques; ouverture gratuite et paiement; personnel de surveillance et d'encadrement (avec les réserves antérieures); « auxiliaires personnels » — qu'on retrouve sur les mosaïques, cf. II, p. 76-77; heures d'ouverture... Cette sous-section, comme celle des 'Admission fees' (p. 131 s.) utilise avec rigueur et bonheur tous les témoignages littéraires et historiographiques, ainsi que le corpus juridique (le *Digeste*; la section *balinei fruendi* de la *Lex Metalli Vipascensis*). Le volume I est couronné par un très riche Appendice 'Individual elements of the baths' (p. 153-166), qui va de la terminologie à la description des structures, et intègre heureusement les sources utilisées. On a peut-être eu tort d'exclure de cette typologie fonctionnelle les grandes villas aristocratiques, aussi imposantes que les villas-palais officielles, comme celles de Pline, qui ont été traitées parallèlement, mais sans produire toujours la bibliographie (D'ARMS, TANZER, le recueil *I Campi Flegrei...*).

Le second volume consacré au Catalogue et aux Planches est de très bonne qualité. La lecture des plans est facilitée par la liste des abréviations (p. 49); l'auteur prend la responsabilité des plans qu'il a « retracés ». On regrettera seulement que les documents figurés soient si chichement dispensés. Cette remarque rejoint un autre regret : l'absence d'une étude thématique des mosaïques de thermes, celle de Rome (Thermes Antonins), d'Ostie et surtout d'Afrique romaine, en noir et blanc ou polychromes. Mais le matériel était quasi infini, le labeur immense, et si l'on excepte les réserves sur l'étude de la « décoration », le travail a à peu près la taille et l'importance d'une encyclopédie.

Jean-Marie ANDRÉ.

Hartmut LEPPIN, *Histrionen. Untersuchungen zur sozialen Stellung von Bühnenkünstlern im Westen des römischen Reichs zur Zeit der Republik und des Principats*, Antiquitas, Reihe I, Abhandlungen zur Alten Geschichte, Band 41, Habelt : Bonn, 1992.

Version enrichie d'une recherche doctorale, ce travail vient à point pour compléter toute une série d'études consacrées à la sociologie des activités à Rome et

à la sociologie romaine des métiers : médecins (KUDLIEN) : philosophes (HAHN).

La recherche est circonscrite (p. 4 s.) à l'Occident et à la Rome pré-chrétienne ; l'histoire sommaire des *ludi* ne mérite pas de commentaire particulier ; on n'attend pas de ce travail une solution définitive au problème des origines étrusques de la *saltatio*, ou de la *satura* dramatique. L'étude liminaire des sources et de la terminologie (*histrio ; scaenicus ; tragoedus ; stupidus*, etc.), avec l'intégration des termes grecs spécialisés, est extrêmement riche et pertinente (notons le terme *stupidus* pour désigner un « emploi » du théâtre, sans doute dans l'atellane). Le vocabulaire juridique (*Digeste*) est scruté minutieusement, avec l'apparition diachronique des termes spécifiques, dans cette partie (p. 6-18). L' « état de la question » qui suit éclaire la naissance de la curiosité pour les problèmes sociaux et juridiques de l'*ars ludicra*. Passons rapidement sur l'historique des formes et genres du spectacle « théâtral », qui n'est pas originale, hormis quelques mises au point sur les « musiciens » (*choraules, pythaules, psilocithariste*, etc., p. 24 s.) : on lui objecterait de simplifier le rôle des *homeristae* (p. 28 : et le sens parodique ? Voir CÈBE, *Parodie et caricature...*, ignoré). Dans le chap. III le dépouillement des documents sur l'origine ethnique appellerait sans doute un tableau récapitulatif ; le chap. IV sur l''Abstammung' (p. 36 s.), un peu confus, mêle les problèmes patronymiques et les problèmes de statut des personnes (esclave-marchandise ou affranchis) : riche dénombrement, structuré par « disciplines » (p. 40-41). Le bilan statistique s'éclaire évidemment par le SC de Larinum.

Or le statut réglementaire, pas plus ici que dans les normes de l'*infamia*, ne détermine pas de manière rigide la réalité sociologique (dès la République, le cas Roscius le prouve). Si les spécialistes serviles de l'*ars ludicra*, comme les médecins, pouvaient être « formés » à des fins lucratives, la formation mérite d'être étudiée techniquement (p. 45 s.), — d'autant plus que les scènes privées prolifèrent (l'auteur a retenu les témoignages littéraires, dont celui de Sénèque, *N.Q.*, VII). Il faudrait peut-être lier ce problème à celui des *paedagogia* ; la lettre 88 de Sénèque et *de tr. an.*, I, pourraient être utilement cités.

On appréciera la synthèse sur l' « utilisation » (*VI. Die Verwendung*, p. 49 s.), qui étudie, avec de nombreuses références épigraphiques, le cadre — romain ou provincial —, les organisateurs et leur titulature (50, n. 4), l'oscillation entre les *ludi* et les *agones* (sur ceux-ci, appendice fourni dans I, 169 s. — de même sur les *adlecti*, artistes en surnombre dont le degré d'intégration aux groupes et troupes n'est pas très clair, V, 184-186) ; notons aussi l'analyse de la « mobilité », du 'Wanderleben' (p. 57-59). H. LEPPIN a bien scruté ensuite l'importance sociale des histrions, très différente de leur statut d'*infamia* (p. 68 s.) : ce tableau contrasté montre l'emprise des artistes, notamment des mimes, sur les princes et leur entourage, leurs usurpations de préséances, les cabales et désordres nés de l'idolâtrie populaire, ainsi que leur répression épisodique, les « bannissements » : si les textes bien connus sont cités, il manque la base pénale, les références au *Digeste*, pour la punition des *fautores* (voir p. 66). On arrive ainsi au noyau essentiel pour la synthèse, les chap. VIII-XI : 'Rechtliche Stellung' — 'Wirtschaftliche Lage' — 'Ehren u. sozialer Aufstieg' — 'Persönliche soziale Beziehungen'. Il est vrai que dans le dernier chapitre se trouvent, décalés, des éléments concernant la « formation » et l' « utilisation » domestique (p. 111), dont on regrettait l'absence précédemment. Revenons sur le statut juridique, qui contredit la « condition sociologique » — la richesse et l'importance. Ce dernier aspect serait moins original, même si l'auteur nourrit de références multiples et enrichit les analyses anciennes (par ex. celle de G. MICHAUT). L'étude juridique, en revanche, VIII, 71-84, mérite un examen approfondi.

Il est exact que le discrédit des acteurs, l'*infamia* du *Digeste*, III, 2, n'est pas

originelle, compte tenu de l'enracinement des *ludi scaenici* (cf. p. 136); on évolue d'un statut protégé, avec le *corpus scaenicorum Latinorum* et le *collegium*... souvent mentionnés, vers une situation juridique d'atimie, aggravant des exclusions anciennes bien connues (p. 72-73), et que la codification des exclusions remonte à l'époque augustéenne. Il faut naturellement distinguer entre l'atimie qui frappe les citoyens et les obstacles à la promotion juridique et civique, Le commentaire du texte fondamental, *Digeste*, III, 2, associé aux interdits matrimoniaux (XXIII, 2, — cité seulement pour la terminologie), est excellent (p. 75-83) : l'auteur souligne l'aspect évolutif d'une jurisprudence qui « compose » avec l'agonistique grecque. Plus bas, on étudiera l'insertion sociale, liée aux « honneurs » (p. 91 s.). Les deux perspectives, celle du statut et celle de la condition, ne sauraient se dissocier. On appréciera, dans le chap. X, l'étude quasi exhaustive des formes d'organisation et honneurs professionnels, parallèles aux Technites de Dionysos (p. 95 s.), notamment les *parasiti Apollinis*. À cette étude socio-politique manque un volet : les obstacles légaux à la promotion civique, par exemple les exclusions de la *Table d'Héraclée* (l. 120 sq.), ou encore la répercussion de la *lex Visellia* de 23 sur la promotion honorifique d'histrions en majorité affranchis. Cela explique que l'épigraphie honorifique des Apolaustus et des Pylades ne consacre que le talent et la réussite professionnelle. Dans le domaine « économique », l'auteur ne tire pas assez les conclusions de l'opposition *quaestus/uirtus* du Digeste, en liaison avec la morale économique stoïcisante (*De Off.*, I. 150, minoré, centré sur l'allusion au *ludus talarius*, p. 187). Dans ces chapitres, l'image sociale des histrions, leur « importance », est bien liée aux phénomènes socio-politiques de la « civilisation des spectacles » (XIII, p. 135 s.); l'attitude des divers milieux, souvent contradictoire (dans l'aristocratie) est bien analysée, mais on pourrait approfondir les mécanismes dynamiques qui modifient profondément la *gratia* politique, métamorphosent la « suffragation » en applaudissements spectaculaires. Les ressorts même du césarisme et du principat sont en jeu, et Fronton, *Pr. hist.*, 17 s., est très sous-estimé. Voir nos *Loisirs en Grèce et à Rome*, Paris, 1984, p. 70 s.

À ce noyau central d'histoire sociale qui mérite presque tous les éloges font suite de féconds *Appendices*, qu'on a eu l'occasion d'évoquer, bien informés et critiques, sur des termes controversés comme *adlecti* et *diurni*, sur les *Agones* occidentaux; sur les « déplacements » des corps de pantomimes impériaux (p. 176 s.). Aussi bien le problème de la mobilité des professionnels du théâtre a-t-il retenu l'attention à différents niveaux (p. 57-58; p. 166 s.); vu l'origine géographique des « spécialistes », le problème est gréco-romain; cf. notre *Voyager dans l'antiquité*, p. 215 s.

L'ouvrage est couronné par une très savante et remarquable *Prosopographie der Histrionen* (p. 189-313), qui se recommande à la fois par l'acribie et par la prudence — pour les incertains et les obscurs. Il n'y manque à peu près rien, ni l'Halityros familier de Poppée, ni le Zosimus de Pline; la prosopographie des pantomimes est très fournie, aussi bien les dynasties des Bathylles et Pylades que les artistes mineurs; les amateurs illustres, comme Néron, ne sont pas oubliés. Je n'y ai pas vu figurer les tragédiens de cour, comme l'Agrippinos cité par Épictète.

Cette belle étude comble un vide dans nos études, une lacune laissée par G. MICHAUT et M. BIEBER, mais comblée pour le monde grec, et pour les *ludi circenses* (G. VILLE; P. VEYNE; A. CAMERON). Avec les synthèses récentes sur les médecins et les philosophes, le travail enrichit l'histoire sociale de Rome, en soulignant sa spécificité et l'importance de la sociologie des mentalités et de la sociologie juridique. Ce travail exhaustif disperse — rarement — les données essentielles, mais un excellent index des *Sachen* (p. 357-359) pallie un inconvénient très mineur.

Jean-Marie ANDRÉ.

Élizabeth DENIAUX, *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron* (Collection de l'École française de Rome, 182) : Rome, 1993, X-628 pages.

Signe des temps ? L'époque est propice aux ouvrages traitant des rapports entre pouvoir politico-judiciaire et clientèle. Depuis E. BADIAN, *Foreign Clientelae – 264-70 B. C.*, Oxford, 1958, et N. ROULAND, *Pouvoir politique et dépendance personnelle dans l'Antiquité romaine, Genèse des rapports de clientèle*, Bruxelles, 1979, plusieurs ouvrages, directement ou indirectement, ont touché à ce problème ; citons, parmi les principaux, J.-Cl. RICHARD, *Les origines de la plèbe romaine. Essai sur la formation du dualisme patricio-plébéien*, Rome, 1978, et G. FREYBURGER, *Fides, étude sémantique et religieuse depuis les origines jusqu'à l'époque augustéenne*, Paris, 1968. Tout récemment, J.-M. David, *Le patronat judiciaire au dernier siècle de la République romaine*, Rome, 1992 (cf. c. r. in *R. É. L.*, 71, 1994, p. 335-338) faisait une longue plongée dans cette institution essentielle de la vie publique romaine qu'est le *patronicium* et son revers — au sens numismatique du terme — la *clientela*. Même si É. DENIAUX n'a pu, en raison de la quasi-instantanéité des deux productions, faire son profit du bel ouvrage de J.-M. DAVID (notamment de son chap. 8, qui tourne autour du Cicéron de *Cedant arma togae*), il y a entre les deux livres comme un rapport de parenté, qui ne tient pas seulement à la proximité des sujets, et qui est souligné par l'auteur elle-même quand elle écrit : « L'expression *cliens* souligne une situation de dépendance liée à une protection au tribunal et l'expression *patromus* un patronat judiciaire, dans la pratique de la Correspondance de Cicéron » (p. 190). C'est que tous deux font partie du « cercle de C. NICOLET », école prosopographique qui s'avoue pour *patronus* H.-G. PFLAUM, et qui réunit des chercheurs venus des confins de l'histoire romaine et de la littérature latine. Cette école a déjà donné de belles réussites ; ce livre en est encore une.

Puisque nous avons lâché le mot « prosopographie », nous allons d'abord dire un mot... de la fin de l'ouvrage. On y trouve en effet, sur quelque 200 pages, sous ce titre, la revue exhaustive, d'une part des destinataires des lettres de recommandation (p. 387-437), d'autre part des *commendati* de Cicéron (p. 439-570), sous forme de fiches très complètes. Pour les 45 destinataires recensés, après les renvois à la *R. E.*, *M. R. R.*..., le lecteur trouvera : la liste des *commendati*, le début des lettres (important pour déterminer la nature des liens qui l'unissent à Cicéron), l'identification du correspondant et ses liens connus avec Cicéron. Pour les 102 *commendati*, on trouvera, après les renvois, mention de la nature et de l'objet de la recommandation, suivie de l'identification du *commendatus* et de la bibliographie qui le concerne. Travail minutieux, admirable, qui rendra les plus grands services aux familiers de la Correspondance de Cicéron. Il est suivi d'une bibliographie très complète et des *indices* (des noms, géographique, des matières).

Mais venons-en au corps de l'ouvrage.

Celui-ci s'articule en deux parties, qui examinent successivement les deux faces de la *commendatio* : « les amis et clients de Cicéron » d'une part et, de l'autre, « les pratiques de patronage chez Cicéron ». Dans la première partie, le chapitre 1 est consacré aux lettres de recommandation de Cicéron, à l'examen de leur objet et de leur structure. Les deux tableaux qui achèvent ce premier chapitre sont particulièrement éclairants par la carte qu'ils dessinent de l'influence chronologique et géographique de Cicéron : on ne s'étonnera pas que le nombre de ses recommandations augmente à mesure que son étoile monte dans le ciel judiciaire et politique de Rome, ni que la Sicile, la Grèce et l'Asie en aient été les principales destinataires et bénéficiaires, alors que l'Italie, « trustée » par les grandes familles, fait plus pâle figure, à l'exception de sa partie méridionale ; plus surprenante est l'importance de la province d'Afrique dans ces recommandations et surtout leur

densité dans les années 47-45, alors que la carrière politique de Cicéron paraît être définitivement interrompue. Mais, comme le fait justement remarquer l'auteur, « en période de crise, la recommandation peut garantir officiellement une attitude politique. Inversement, elle peut permettre d'éviter un châtiment après une prise de position trop évidente ou garantir la sécurité des individus concernés et de leur famille en cas de danger » (p. 369). Ainsi s'explique que Cicéron, pardonné par César, ne cesse de s'adresser à lui ou au cercle rapproché des Césariens intimes pour recommander des Pompéiens vaincus. Cela pose à coup sûr le problème — à peine évoqué, car extérieur au sujet, mais combien intéressant! — du « pouvoir de celui qui juge en dernier recours, César. Le dictateur dut jouer le rôle d'arbitre entre tous ceux qui cherchaient à le solliciter... » (p. 383).

La chapitre 2 est tout entier résumé dans deux remarquables tableaux qui, l'un sur treize pages (96-108), l'autre sur seize pages (p. 145-160), dressent la liste, à partir des lettres de Cicéron, l'un des destinataires de la *commendatio* et l'autre des *commendati*. Une étude linguistique minutieuse distingue entre l'*amicitia*, la *familiaritas* et la *necessitudo*. Avec les mots de la même famille, ce sont les seuls utilisés par Cicéron, à l'exclusion remarquable du terme *cliens*. Cette exclusion n'est pas expliquée; elle ressort pourtant de l'analyse, qui met bien en évidence la nature particulière de la protection demandée par Cicéron ou sollicitée par lui pour ses « protégés » : par ses origines, *l'homo nouus* n'a pas de clientèle attitrée, familiale, mais une clientèle personnelle, judiciaire et politique; le terme technique de *cliens* serait donc inadéquat, du moins aux yeux des contemporains. Pourtant, c'est bien une clientèle dont il s'agit et le cas de Cicéron illustre l'évolution, la mutation même du terme et de la notion au Ier siècle avant J.-C., comme le montre bien également J.-M. DAVID d'un autre point de vue. É. DENIAUX, quant à elle, dessine la géographie sociale des relations de Cicéron, par cercles concentriques, qui vont des *familiarissimi* aux plus lointains *amici*, en passant par les *necessarii*. La liste des uns et des autres montre que la plupart nous sont connus par la correspondance de Cicéron — qui se confirme être le matériau irremplaçable de cette recherche. Au demeurant, il y a là un risque, que ne méconnaît pas l'auteur, de « limiter la recherche à la monographie de détail » (p. 374). Elle s'en défend en arguant justement de la masse numérique sur laquelle repose son travail : plus de 150 noms, qui constituent en effet une base solide. Mais si, comme elle le dit par ailleurs, « la recommandation écrite transmet une demande personnelle *quand l'éloignement ne permet pas que celle-ci circule directement* » (p. 367 — c'est nous qui soulignons), on mesure le caractère partiel auquel est condamné tout travail de ce genre. Il ne faut pas nous celer que, du fait que nous n'avons en général pas trace des recommandations orales de Cicéron, n'apparaît ici que la partie visible de l'iceberg.

L'introduction de la seconde partie, qui porte sur les pratiques du patronage chez Cicéron, comporte une phrase révélatrice : « Il [Cicéron] accumule ainsi un « capital » de reconnaissance... » Le mot « capital » ne vient pas ici par hasard : le chapitre 3 est presque entièrement consacré à l'interaction entre *commendatio* et intérêts financiers, y compris, par le biais des procès d'héritages et des procès d'affaires, dans le domaine judiciaire. Cette interaction apparaît très souvent comme visant à établir un lien entre un pouvoir politique — local en général — et le monde des affaires, afin que le premier favorise le second ou ne lui nuise pas. La lettre de recommandation se substitue alors à l'action directe du patron au tribunal.

Mais, évidemment, c'est vers la recommandation à caractère politique (chap. 4) qu'*a priori* se portera l'intérêt du lecteur non spécialiste. Tant que celle-ci vise à appuyer l'accès à une magistrature, nous restons dans un domaine proche de la *suffragatio*. Mais avec les recommandations pour un commandement militaire

ou pour l'octroi de la *ciuitas*, nous retrouvons le champ du *beneficium* : chacun sait qu'un commandement militaire, comme la qualité de citoyen romain, dans une province, ont des retombées qui ne sont pas seulement honorifiques. Nous sommes donc de nouveau là dans le domaine de l'argent.

En période de guerre civile, les intérêts financiers reculent devant d'autres urgences : sauver sa vie, celle des siens, sa liberté, son honneur et, seulement en dernière position, ses biens. De 47 à 43 (et non 53, comme le dit malencontreusement le titre de la p. 327), l'activité de *commendatio* de Cicéron atteint un rythme impressionnant : avant les Ides de mars, le pompéien pardonné recommande à César et aux Césariens ses amis politiques plus malchanceux que lui. Après mars 44, c'est le *princeps* Cicéron qui recommande aux amis de son bord, les Républicains, des Césariens *pentiti* ou qu'il croit pouvoir « retourner ». Dans cette période trouble qui sépare la mort de César de celle de Cicéron, les *commendationes* de Cicéron auraient peut-être mérité, croyons-nous, une attention plus vigilante que celle que leur prête É. DENIAU. C'est la seule partie de l'ouvrage où le lecteur restera un peu sur sa faim, même si son analyse des rapports entre Antoine et Cicéron par le biais des liens d'*amicitia* anciens est fine et originale. Sans doute payons-nous là la volonté de l'auteur de rester sur le froid terrain de la pure prosopographie.

À peine ose-t-elle en sortir un peu dans sa conclusion en comparant les structures de la société romaine à celles de la Sicile contemporaine, pour faire ressortir le fait que le patronage répond au même besoin d'avoir, dans une structure très hiérarchisée dans un cas, très bureaucratique dans l'autre, un intermédiaire entre l'homme de pouvoir et le citoyen « de base ». Elle aurait pu aller plus loin en regardant plus près que la Sicile ! Il est clair que l'apparition de pouvoirs locaux importants en France, du fait de la régionalisation, a tendu à recréer un type de relations qui singent, sans le savoir et de manière dégradée, le système romain de la clientèle... Ou bien est-il malséant d'écrire cela dans un ouvrage savant ?

Nous n'aurons qu'un reproche de fond à formuler : le titre ne correspond pas au contenu. Le livre n'aurait pas dû s'intituler « *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron* », mais « *Clientèles et pouvoir chez Cicéron* », voire « *de Cicéron* ». Car c'est bien Cicéron et son réseau de relations, qu'il recommande ou à qui il recommande, dont il est exclusivement question dans ce livre. On répondra qu'à travers ce réseau cicéronien, c'est tout le système des rapports entre clientélat et pouvoir qui est examiné. Cette réponse n'est pas entièrement satisfaisante : la nature même des rapports entre l'*homo nouus* Cicéron et ses relations n'est pas celle d'une clientèle au sens traditionnel du terme, d'une clientèle « héritée ». C'est bien pour cela que le mot *cliens* est, à une exception près, banni de son vocabulaire dans les lettres examinées.

Mais ne chicanons pas : cette somme fera désormais partie du matériel indispensable à qui voudra travailler sur la Correspondance de Cicéron. Aux littéraires comme aux historiens, elle rendra les plus signalés services, et les plus sûrs.

Paul M. MARTIN.

La cultura in Cesare, a cura di Diego POLI, Quaderni Linguistici e Filologici, Università di Macerata : Roma, 1993, t. I : XV + 383 pages ; t. II : pages 387-844.

Parmi les manifestations que l'université italienne de Macerata a organisées pour célébrer son septième centenaire au printemps 1990, on compte un congrès sur

« La cultura in Cesare » dont les Actes sont à présent publiés en deux magnifiques volumes par les soins de Diego POLI. La présentation est remarquable. Le contenu ne déçoit pas.

Une élégante couverture bleu nuit qui porte en son centre une antique sphère pleine (Ier siècle avant J.-C.) retrouvée à Matelica habille chacun des volumes en faisant bien sûr une allusion symbolique à l'intérêt porté par César aux recherches en matière d'astronomie et de calendrier, peut-être aussi à une obsession de gagner un jour « les astres ».

On trouve dans ces livres moins un inventaire des connaissances dont César a fait preuve dans ses écrits que des approches multiples pour mieux discerner au travers de ses ouvrages littéraires la *forma mentis* césarienne dans son dynamisme tant de l'acquisition des connaissances que de leur utilisation. L'unité du recueil consiste en un essai de portrait intellectuel et culturel de César ; apparaît « tel qu'en lui-même » un génie de la *ratio* romaine calculatrice et dominatrice, aventurier de l'intelligence saisissant efficacement les occasions politiques et les opportunités militaires en vue d'affermir un pouvoir personnel, mais cette intelligence avait une envergure si puissante que l'aptitude à la domination était capable de susciter, dans le désir de la gloire prolongée à travers le temps, une tentative quasi démiurgique au service d'une Rome idéale.

Toutes les contributions apportent leur éclairage sur l'intellectuel en César ; une seule laisse percevoir aussi quelque chose de la sensibilité de l'homme en accordant une attention particulière à ses écrits de jeunesse ; G. ZECCHINI, tout en montrant les raisons politiques circonstancielles qui ont conduit Auguste à faire disparaître la tragédie d'*Oedipus* et les *Laudes Herculis* composées par César vers vingt ans, a su souligner quelle interprétation personnelle César donnait des grands mythes d'Oedipe et d'Hercule, lucide sur la souffrance liée à la grandeur.

Reproduire l'intégralité du sommaire, comme la *R. É. L.* en est coutumière pour la présentation d'Actes ou de Mélanges excèderait l'espace qui est ici accordé pour un compte rendu. Voici un aperçu sur l'ensemble du recueil qui regroupe trente et un articles de dimensions variées (au total à peu près 800 pages) ; s'ajoute un utile index des textes anciens cités. Le premier volume comporte les articles qui correspondent aux trois premières séances du Congrès : 1. espace géographique, ethnographie, nature (p. 1-134) ; 2. culture grecque (p. 135-218) ; 3. *artes* et techniques (p. 219-384) ; le second volume rassemble les communications faites lors des quatre autres séances : 4. mythe, rite et temps (p. 385-487) ; 5. entre rhétorique et critique (p. 505-582) ; 6. la grammaire, le Latin et les autres langues (p. 583-686) ; 7. César dans la culture (p. 687-802). Chaque séance a été suivie d'une discussion qui est reproduite et dont l'intérêt peut être vif : ainsi est posée, sans qu'elle puisse être résolue entièrement, la question de la formation latine au commandement militaire (cf. p. 372 sq.). Le texte de chaque communication est suivi d'un résumé en anglais.

Le lecteur, selon son centre d'intérêt intellectuel, portera davantage attention à telle ou telle séance, à tel ou tel article, s'attardant plus volontiers sur *La connaissance de l'Espagne chez César* (Dulce ESTEFANIA : p. 29-58), *La science médicale à l'époque et dans les œuvres de César* (Sergio SCONOCCHIA : p. 221-238) ou *Les théories grammaticales et la pratique de la « Latinitas » chez César* (Paolo POCCETTI, p. 599-642). Je n'aurais pas la prétention de dresser un palmarès. Je me limiterai à indiquer à présent les communications qui m'ont semblé aider à procurer la vue la plus unitaire de la *forma mentis* césarienne, toutes contributions autour desquelles peuvent cristalliser les apports des autres, et je regrette de devoir adopter un ordre linéaire alors que précisément la richesse du recueil est de permettre la combinai-

son des fines analyses particulières : *Penser la guerre chez César. Théorie et pratique* (Luigi LORETO; 105 pages substantielles sur la formation livresque de César à la guerre et sur sa vision intellectuelle et « intellectualisante » de la guerre); *La culture philosophiqe de César* (Ubaldo PIZZANI; 28 pages sur l'assimilation de l'épicurisme grec par le réalisme latin chez César, mais la difficile conciliation en lui de l'amour de la gloire avec la conception épicurienne du bonheur); *Les temps de César* (Carlo SANTINI; 28 pages d'une très grande pénétration sur la maîtrise du temps et de l'occasion chez César); *César et le nom des Germains* (Leandro POLVERINI; 20 pages, dont la conclusion sous forme de proposition détermine une vue générale, « la proposition d'une lecture de la contribution de César à la diffusion du nom des Germains, à leur caractérisation ethnique et à leur opposition aux Gaulois, comme documents sur sa culture, documents surtout à propos de contenus, mais aussi sur une *forma mentis* culturelle typique qui est en même temps rationnelle et pragmatique, c'est-à-dire tournée vers la connaissance et l'action »); « Le risque du passage » (Diego POLI; 14 pages où la célèbre formule *alea iacta est* se trouve référée à une « grammaire du jeu » convergeant avec une stratégie politique du risque en vue d'une rénovation des institutions).

Cette minutieuse reconnaissance, voire exploration, de la *cultura* (gardons le mot latin avec sa valeur dynamique) chez César fera date dans les études césariennes : les apports sont considérables pour un synthèse nouvelle et attendue sur la personnalité et l'œuvre de César, synthèse vers laquelle a orienté magistralement G. ZECCHINI dans son article récent, *L'immagine di Cesare nella storiografia moderna*, in *Aeuum Antiquum* 4 (1991), p. 227-254.

Antoinette NOVARA.

André BERTHIER-André WARTELLE, *Alésia*. Préface de Jean-Michel CROISILLE : Paris, Nouvelles Éditions latines, 1990, 330 pages.

Sous ce titre simple se cache le propos ambitieux de démanteler le lieu commun qui fait croire à bien des gens que le site d'Alésia est à Alise-Sainte-Reine, parce que le Mont-Auxois est dominé par une statue altière de Vercingétorix, et de prouver qu'ils l'ont trouvé ailleurs. Les latinistes imaginent tout de suite quels mânes vengeurs guettent cette entreprise révolutionnaire. Les auteurs les connaissent aussi et ils ont pris soin de leur opposer un discours solidement construit en deux parties, la première consacrée aux pièces du dossier (p. 25-127), la seconde (p. 131-267) au nouveau site. Pour conforter leurs démonstrations, ils ont fait appel à la collaboration de Jean-Yves GUILLAUMIN qui leur a donné aux pages 49-87 un raccourci de la thèse d'État qu'il a soutenue en 1987, sous le titre *Alésia et les textes anciens*, d'Yves FLORENNE, qui signe quelques pages de la postface (p. 281-287), et de Marianne MULON qui, aux pages 289-308, présente quelques aperçus toponymiques.

Cet ouvrage polyphonique présente de plus une diversité de genres et de tons qui lui confère, indépendamment de son contenu scientifique, ou parce qu'elle s'y associe, un intérêt constant. On y trouve d'abord de l'aventure. Celle que César et Vercingétorix vivent ensemble dans leur ultime affrontement y occupe la première place. André WARTELLE retrace rapidement l'ensemble de la Guerre des Gaules, pour rappeler l'importance de la partie que joue César dans les années 53-52 (p. 25-48), puis, plus loin (p. 197-260), il propose de la bataille même une longue analyse qui ne choque ni la stratégie ni la philologie. Jean-Yves GUILLAUMIN présente cette bataille à travers le kaléidoscope de nombreux textes, et l'on sera sensible à la réhabilitation du témoignage de Diodore de Sicile qu'il analyse

aux pages 51-55, et, d'une façon générale, à son extrême respect de toutes les sources antiques.

Mais il se trouve une autre aventure qui est celle d'André BERTHIER, aventure de la vie mais surtout de l'esprit, qui naît de la lecture concomitante de la plaidoirie de J. QUICHERAT contre l'identification d'Alésia avec Alise-Sainte-Reine (1857) et du fameux livre *Alésia et les ruses de César,* où il découvre les deux points qui embarrassent dans la démonstration de Jérôme CARCOPINO, « l'impasse sur les Séquanes » et l'image très dégradée de Vercingétorix.

À partir de là, André BERTHIER relate longuement la découverte et l'identification du site d'Alise-Sainte-Reine. Aventure encore, mais courtelinesque celle-ci, les fouilles que mènent avec une hâte, un flou, une confusion et une insolence dans la mystification qui dépassent l'entendement des courtisans obnubilés par le désir de plaire à Napoléon III. On n'ignorait rien de ces circonstances, qui, du reste, ne condamnent pas irrémédiablement l'identification du site, mais, à en relire les péripéties sous la plume alerte d'André BERTHIER, on se prend, en effet, à désirer aller voir ailleurs.

Ailleurs, dans le Jura, au lieu-dit La Chaux-de-Crotenay, entre Champagnole et Syam, où nous conduit André BERTHIER dans la seconde partie. Longuement, il expose sa méthode du portrait-robot qu'il promène sur une carte jusqu'à ce qu'il coïncide avec la topographie d'un lieu. Les composantes de ce portrait-robot ont été publiées par André WARTELLE dans les *Dossiers de l'histoire* de novembre 1982 avec un sérieux inattaquable. Aventure donc encore cette enquête policière qui découvre que le « suspect » répond bien mieux qu'Alésia aux exigences impliquées par les textes. Mais elle est menacée par l'esprit courtelinesque qu'on devine derrière les tracasseries que rencontre André WARTELLE à qui l'on objecte que le site est un « désert archéologique ».

Il a beau jeu d'y répondre dans le chapitre intitulé « La réponse de l'archéologie » (p. 153-195) où il énumère tout ce qu'a livré le site. Ces trouvailles ne prouvent pas qu'Alésia est là, mais à tout le moins que le désert annoncé a été singulièrement peuplé.

Là nous touchons à un autre ton du livre, le plus grave. C'est une manière d'apologue qui fait réfléchir sur l'esprit des recherches universitaires. En face de l'initiative d'André BERTHIER semble s'être constituée une réponse officielle faite de mépris, parfois violent, ou une non-réponse faite de silence. Une éventuelle erreur de chercheurs reconnus, loin d'être admise comme un risque inhérent à toute recherche et comme base d'un nouveau départ vers un peu plus de probabilité, semble inconcevable et toute remise en question d'une idée reçue une inacceptable incongruité. S'il en était ainsi, il y aurait de quoi désespérer de l'efficacité des humanités à polir l'esprit de ceux-là mêmes qui s'en disent les défenseurs.

Au terme de la lecture de ce livre, je ne saurais dire qu'il apporte enfin la vérité, mais le sérieux qui y est mis en œuvre, la pertinence et la cohésion des analyses et les résultats obtenus méritent la plus grande attention. Le site de La Chaux-de-Crotenay est impressionnant et convient mieux par son ampleur et sa rudesse à la grande bataille où César et Vercingétorix ont joué leur destin. Il évite quelques-unes des gymnastiques de l'esprit qu'impose le site d'Alise pour correspondre à toutes les données des textes. Qu'enfin l'une des deux rivières qui confluent à ses pieds s'appelle la Saine (nom écrit au cours des siècles Seine, Seyne, Sène) laisse rêveur.

Ce site a le mérite aussi de permettre une réhabilitation du chef gaulois dont Claudel disait, devant le site d'Alise : « si le récit de César est exact, il faut que

l'armée gauloise, pour s'y laisser enfermer, ait eu à sa tête un homme d'une stupidité phénoménale » (citation reprise par André BERTHIER et Jérôme CARCOPINO). Cette seule remarque suffirait à légitimer un examen approfondi de l'affaire, au lieu qu'on a à l'envi dénigré les compétences de Vercingétorix, au point de remettre en question sa fidélité à la cause de son peuple.

Les trouvailles archéologiques qui s'accumulent depuis la publication du livre (ce compte rendu est à peu près celui que j'avais rédigé en 1990 mais que la poste a égaré) permettront d'en savoir bientôt davantage.

Jean-Pierre NÉRAUDAU.

Maria H. DETTENHOFER, *Perdita luventus. Zwischen den Generationen von Caesar und Augustus* (= Vestigia. Beiträge zur alten Geschichte, Bd. 44) : Munich, Verlag C. H. BECK, 1992, 359 pages, bibliographie générale, index des sources citées, index des thèmes et des personnes; ISBN 3-406-35856-X.

L'ouvrage est une étude prosopographique de la génération comprise entre celle de César (102/100 av. J.-C) et celle d'Auguste (63), la dernière à entamer sa carrière politique dans la *res publica libera*, la première à accéder aux plus hautes charges sous l'égide d'un maître. Le plan adopté restitue cette articulation, distinguant entre les années 50 et l'expérience des guerres civiles, deux grands ensembles chronologiques à l'intérieur desquels les destins individuels sont détaillés par chapitres. D'emblée, l'auteur élimine les personnalités contemporaines par leur carrière mais non par leur âge et le personnel subalterne, alléguant les développements de l'histoire ultérieure, plutôt politique qu'institutionnelle, comme le principe assurant la cohésion de son corpus : l'analyse est volontairement restreinte à une biographie collective regroupant au sein de cette jeunesse sept hommes en qui, à divers moment, on a pu voir les successeurs de César : C. Scribonius Curio le fils, M. Antonius le triumvir, M. Caelius Rufus, M. Iunius Brutus, P. Cornelius Dolabella, C. Cassius Longinus et D. Iunius Brutus Albinus.

Si l'exercice des biographies croisées donne lieu à quelques mises à jour vigoureuses, cette démarche rétroactive et exclusive, en réduisant cette *perdita iuuentus* à ses représentants les mieux traités par l'historiographie antique, en limite fâcheusement le profit. L'auteur prend le parti de laisser à son tour dans l'ombre quelques personnages énigmatiques à force d'être passés sous silence par l'historiographie antique et moderne : Lépide ne surgit qu'après les Ides de Mars, et pour fort peu de temps, alors précisément qu'il apparaît, du vivant de César, comme l'un de ses auxiliaires les plus appréciés et, immédiatement après la mort du dictateur, comme un meneur césarien jouant au moins jeu égal avec Antoine. Cn. Pompée le fils, que César lui-même donne un temps pour son successeur (Suét., 83, 2), ne fait qu'une apparition fugace avec la guerre d'Espagne. À prendre en compte Faustus Sylla, M. Acilius Caninus, Q. Pedius, simples figurants dans l'ouvrage, à intégrer à son analyse un C. Epidius Marcellus et un L. Caesetius Flavus (tribuns en 44), un C. Asinius Pollio, qui n'y apparaît pas, l'auteur se serait assuré des points de repère plus efficaces. Le choix d'une problématique de « génération » n'implique pas une simple introduction quantitative (p. 11-31), mais un tableau de la classe d'âge, destiné à définir cette dernière dans son hétérogénéité comme dans ses caractères communs. La spécificité des sept vies n'est, en pratique, considérée par l'auteur qu'à l'aune de la génération précédente et, dans une moindre mesure, de la suivante, mais nullement au sein du groupe d'âge comparable. De ce fait, l'ouvrage se condamne à n'être qu'une synthèse prosopographique exhaustive certes, mais fréquemment tentée par la pétition de principe.

P. CORDIER.

Jean-Michel CROISILLE, *Néron a tué Agrippine* (La Mémoire des siècles, 59) : Bruxelles, Édition Complexe, 1994, 223 pages.

Le « néronien » J.-M. CROISILLE était assurément l'homme à qui confier cet ouvrage, dans une collection qui se veut à la fois sérieuse et capable d'être lue par des non-spécialistes curieux des choses de l'histoire. L'auteur est parti du postulat tacitéen selon lequel le règne de Néron a basculé à partir de son « matricide ». Et c'est autour de ce crime que le livre, qui s'efforce d'en comprendre le pourquoi et le comment, s'articule de manière harmonieuse.

L'avant-propos et le prologue brossent, l'un le décor romain et impérial où va se jouer le drame, l'autre les portraits des deux protagonistes à la date de celui-ci : à 21 ans pour Néron, 44 pour Agrippine. Un premier chapitre retrace ensuite les étapes de *la conquête du trône*; Néron y apparaît comme l'homme qui doit son pouvoir à sa mère. Aussi, très naturellement, le chapitre suivant est-il consacré au « parcours » tourmenté qui a mené Agrippine jusqu'au lit de Claude, c'est-à-dire jusqu'à être en position de donner le pouvoir à son fils : le lecteur y découvre les différents *visages d'Agrippine*, depuis l'enfant persécutée jusqu'à la jeune femme qui va froidement user de son corps comme instrument de pouvoir. À peine est-elle parvenue à ses fins que les tensions vont croître entre Néron empereur et une mère qui veut régner à travers son fils : dans cette *genèse du drame*, la mort de Britannicus sert de révélateur à la fois à Néron et à sa mère. Au centre du livre, un chapitre est consacré aux causes, aux préparatifs et à l'exécution enfin du *matricide* : reprenant l'enquête avec minutie, l'auteur souligne les anomalies, voire les invraisemblances du récit traditionnel, dans ses variantes. Il montre ensuite comment, après cet acte, Néron est passé *du remords à la libération*, de l'inhibition impuissante au « délire » culturel et criminel. L'élimination d'Octavie, qui consacre le triomphe de Poppée, conduit le lecteur *de l'apogée du règne aux excès du despote*. Curieusement, le chapitre suivant déroule sous nos yeux les *images posthumes du parricide*, en rompant le fil chronologique qui aurait dû normalement amener le récit de la mort de Néron. Mais la raison de cette apparente anomalie apparaît à la lecture du chapitre : c'est autour de Néron parricide que s'est cristallisée sa légende : déjà Néron acteur joue Oreste, et, sur sa « monstruosité », à partir de Vespasien, tout le monde est d'accord, des premiers chrétiens à Alexandre Dumas; il faut attendre la fin du XIX[e] siècle pour que son image se nuance un peu, au moins en littérature, car le cinéma, lui — auquel l'auteur consacre trop peu de lignes à notre goût — restera obstinément fidèle à la vision négative de Néron. Nouvelle surprise : l'épilogue, qui dresse les *éléments du procès* de Néron au tribunal de l'histoire, n'est pas le dernier chapitre du livre. Sous le titre *Le tournant d'un siècle*, celui-ci montre comment la libération de sa mère, pour Néron, a été illusoire, comment elle a précipité le régime dans la tyrannie, provoquant, non seulement la chute et la mort de Néron, ici narrés, mais aussi la fin de la dynastie des Julio-Claudiens, et surtout d'une certaine conception, dynastique, héritée d'Auguste, de l'Empire. L'ouvrage ouvre ainsi ses dernières pages sur les perspectives à venir d'un Empire enfin assagi, après les convulsions qui ont suivi la mort de Néron. Une chronologie, d'abondantes notes, une bibliographie intelligemment sélective, deux tableaux généalogiques, une carte de la baie de Naples (malheureusement peu lisible) et un index complètent ce petit livre dense et agréable tout ensemble.

Comme il est une excellente mise au point sur Néron, le lecteur y trouvera exposées les positions de J.-M. CROISILLE sur les différents points qui font problème. Nous le suivrons presque toujours, quitte à marquer quelques réticences sur quelques points de détail. Ainsi, est-il absolument sûr que Caligula ait fait étouffer Tibère (p. 19), ou que Sénèque ait *rédigé* (p. 30-31) — *inspiré* certes, mais

écrit? — le discours du trône de son élève? Inversement, les relations incestueuses d'Agrippine avec Caligula semblent être plus que probables (p. 50) et, du coup, donnent quelque crédit à la tradition qui la montre prête à l'inceste avec son fils (p. 54-55) : après son frère et son oncle, pourquoi pas son fils? Cette femme avait assez l'habitude d'user de son corps pour affermir son pouvoir! L'auteur en convient d'ailleurs (p. 62, 79). Le dossier sur la mort de Britannicus (p. 64 sqq.) est passionnant à suivre, même si, pour notre part, l'argument sur l'incapacité des poisons antiques à provoquer une mort foudroyante ne nous convainc guère : ou les Anciens en savaient plus qu'on ne croit en ce domaine, ou une perte de connaissance brutale a pu précéder de quelques minutes la mort du jeune homme. Il aurait aussi été intéressant de se demander pourquoi Néron n'a jamais éprouvé la moindre attirance pour sa jeune épouse Octavie? (p. 76). Quant aux relations entre Poppée et son mari Othon, l'épigramme sur l' « amant de sa femme » semble accréditer la version de Suétone, quoi qu'en dise J.-M. CROISILLE. Et pourquoi douter que Néron ait contemplé le corps de sa mère, quand l'ensemble des sources l'affirme?

On le voit, nos critiques sont minimes. Sur l'évolution du personnage et du règne de Néron, sur l'analyse des rapports mère-fils, sur l'interprétation à donner du « délire culturel » — en fait, une « révolution culturelle », sur tout ce qui touche à Sénèque (place et date du *De Clementia*, perte grossière de son influence sur son élève...) et sur bien d'autres points encore, J.-M. CROISILLE a su faire son bien de tout ce qu'il y a eu de meilleur dans la recherche néronienne depuis une génération. Il a intégré le tout dans une vision personnelle globale de l'homme et de son temps. Avec lui, nous pénétrons dans les replis les plus profonds des âmes de ce fils et de cette mère, jusqu'à ressentir, avec lui, quelque pitié pour leurs souffrances intérieures. L'hommage qu'il rend à la pénétration racinienne, dès lors, prend un poids nouveau. À notre tour de rendre hommage à celle de J.-M. CROISILLE. À côté des Actes de ses *Neronia*, cet ouvrage, qui cache sous une lecture aisée une érudition sans faille, mérite de prendre place dans toute bibliothèque néronienne.

Paul M. MARTIN.

Le testament du Lingon. Actes de la Journée d'Étude du 16 mai 1990 organisée au Centre d'Études Romaines et Gallo-romaines de l'Université Lyon III, édités par Y. LE BOHEC. Textes rassemblés avec la collaboration d'A. BUISSON (Collection du Centre d'Études Romaines et Gallo-romaines, Nouvelle série, n° 9) : Lyon, 1991, 86 pages, 2 photographies.

Le C. E. R. G. R. de l'Université Jean Moulin de Lyon continue de faire preuve d'une intense activité en matière de colloques et de publications. Ce fut assurément une heureuse idée de reprendre l'examen d'un texte souvent cité, mais au fond peu connu et qui n'a jamais fait l'objet d'un commentaire exhaustif ni de traductions vraiment satisfaisantes (voir à ce sujet les justes réflexions d'Y. LE BOHEC en ouverture du colloque). Les organisateurs de cette journée d'étude se sont proposé d'évaluer l'édition Kiessling de 1863, de présenter une nouvelle traduction, et d'amorcer un commentaire critique du Testament du Lingon. Des photographies du document conservé à la Bibliothèque de Bâle, accompagnées de la transcription de KIESSLING, sont les bienvenues (il nous semble qu'en I, 21, il n'y a pas lieu de lire, comme on le répète depuis 1863, *indussi*, erreur pour *inclussi*, mais que c'est bien *inclussi* qui est la bonne lecture, la suite de lettres minuscules *cl* ressemblant de très près aux *d* du texte, du moins à ceux qui n'ont pas une forme del-

toïde : voir par exemple I, 10, où l'on a bien lu *cludi*, et où cependant les deux lettres *cl* affectent exactement la forme du prétendu *d* lu à tort dans *inclussi*). Une remarquable communication de P. SAGE, parfois audacieuse, toujours ingénieuse et très riche de suggestions, propose une interprétation renouvelée et des corrections souvent très différentes de celles de ses devanciers. Il est selon lui probable que le manuscrit conservé à Bâle ne procède pas d'une inscription, contrairement à l'opinion commune (le texte en est, on le sait, publié au *C. I. L.*, XIII), mais d'un autre manuscrit, très mutilé, qui lui-même aurait recopié le parchemin ou les tablettes sur lesquels était écrit le testament. Une autre idée non conforme à la *communis opinio* est que les affranchis que le notable lingon désigne comme *curatores* constituaient en fait un collège funéraire. Dans la communication qui vient ensuite, Y. LE BOHEC approuve la première idée qu'il appuie par plusieurs arguments de poids, mais refuse, à notre avis à juste titre, la seconde. Il s'interroge sur la nature du monument funéraire évoqué dans le testament et sur la relation du Lingon avec l'au-delà, dont ce personnage a une conception très matérialiste, et insiste sur l'immensité de sa fortune et le luxe de son train de vie. Alors que la plupart des commentateurs ont cru bon de souligner le caractère celtique du Lingon, Y. LE BOHEC montre au contraire qu'il est très profondément romanisé, et que, si c'est assurément un Gallo-romain, il y a en lui plus de romain que de gaulois. Le regretté M. LE GLAY énonce d'intéressantes remarques sur le texte étudié, reconstitue le nom du personnage, qui s'appelait probablement Sextus Iulius Aquila, date le testament de la fin du règne de Trajan ou de l'époque d'Hadrien, montre que le Lingon avait de bonnes connaissances juridiques ou, à tout le moins, a eu recours à un juriste de profession. Il note que s'il témoigne d'un grand souci de sa réputation posthume, il n'affiche pas d'espérances relatives à l'au-delà. A. BUISSON consacre sa communication au cadre architectural et archéologique du tombeau du Lingon et émet de prudentes hypothèses sur la forme et la disposition du monument et son environnement, tout en concluant que l'analyse du texte ne permet pas de parvenir à des certitudes en ce domaine. Enfin, A. CALORE développe une savante étude sur quelques aspects juridiques du testament, montrant que l'un des buts du Lingon est de réduire au maximum le *ius inferendi* de ses successeurs, mais qu'il a dû par nécessité concéder une servitude de passage pour accéder au monument funéraire (*iter ad sepulcrum*). La forme d'affranchissement à laquelle il est fait allusion dans le document est la *manumissio testamento*. Or, le nom des esclaves affranchis devait dans ce cas obligatoirement être donné dans le testament lui-même, ce qui confirme que le texte qui nous est parvenu est bien lacunaire. Enfin l'obligation juridique imposée par le testateur aux administrateurs (*curatores*) chargés de faire respecter les dispositions relatives à la *cura funeris* est le fidéicommis et non le « mandat », car il n'y a pas de rapport contractuel entre le testateur et l'administrateur.

On peut féliciter les organisateurs de ce colloque et espérer qu'il ramènera l'attention des historiens sur cet important document et suscitera à son sujet de nouveaux commentaires, et, peut-être, l'édition critique exhaustive qui nous paraît s'imposer.

Jacques GASCOU.

Gunhild VIDÉN, Women in Roman Literature. Attitudes of Authors under the Early Empire, Studia Graeca et Latina Gothoburgensia LVII, Acta Universitatis Gothoburgensis : Göteborg, 1993, 194 pages.

Le projet de G. VIDÉN est d'analyser les images de femmes que nous offrent les sources littéraires sous le Haut-Empire. Le livre présente une suite de chapitres

dont chacun est consacré à un écrivain de l'époque concernée : Tacite (pour les *Annales*), Suétone, Pline le Jeune, Sénèque, Juvénal et Martial, suivis d'une conclusion qui fait la synthèse de ces études particulières. L'auteur analyse ainsi la galerie assez noire des portraits des épouses, mères, filles et sœurs des empereurs chez Tacite : Livie, les deux Agrippines, Poppée, les deux Julies sont présentées très négativement par Tacite, ce qui, selon G. VIDÉN, s'expliquerait par le désir de l'historien de montrer les dangers d'un régime politique où de pareilles femmes ont de l'influence sur les maîtres de Rome. Chez Suétone, les femmes de la famille impériale ne sont prises en compte qu'autant qu'elles peuvent permettre de mieux connaître les empereurs, sujets des biographies. La *Correspondance* de Pline offre un tout autre tableau du monde féminin, puisqu'elle met presque toujours en scène, non des impératrices ou des parentes des empereurs, mais des femmes de l'aristocratie, simples particulières ; l'image qu'en donne Pline est très souvent positive : on peut avoir avec les femmes des relations d'amitié aussi solides qu'avec des hommes, et le mariage — celui de Pline lui-même avec Calpurnia notamment — est présenté comme une source possible de bonheur. Avec Sénèque apparaît un univers philosophique où se trouve nettement affirmée la division entre une sphère masculine et une sphère féminine, cette dernière étant marquée par la faiblesse, qui s'oppose à l'idéal stoïcien de la *uirtus* ; pourtant Helvia ou Marcia s'élèvent, par leurs qualitées personnelles, au-dessus de la *mollitia* de leur sexe. Juvénal, dans la satire VI notamment, présente souvent des portraits féroces de femmes repoussantes, lubriques, dépensières : ces personnages manifestent la perte des qualités traditionnelles de la femme romaine des temps anciens ; chez Martial, les personnages féminins sont plus nuancés, présentés positivement, selon G. VIDÉN, dans les poèmes de commande, plus satiriquement dans les autres, où Martial, reprend, dit-elle, les lieux communs de son temps. La conclusion, enfin, tout en soulignant la disparité des personnages de femmes étudiés, qui tient en partie à la diversité des genres auxquels appartiennent les textes pris en compte, indique qu'à peu près partout, dans ces ouvrages écrits par des hommes, le jugement porté sur les femmes est négatif, les caractéristiques principales des femmes étant l'*impotentia*, le goût pour la débauche, le désir de dominer les hommes, la soif de pouvoir. G. VIDÉN note que ces reproches doivent se comprendre en partie par les circonstances historiques : sous le Haut-Empire, les femmes ont une liberté et une influence plus grandes que celles que leur octroyait la société romaine antérieure ; ce bouleversement des valeurs du *mos maiorum* a pu inquiéter les hommes, ce dont les fréquentes allusions à l'Âge d'Or dans la littérature de cette époque porterait en partie témoignage. Les lamentations sur la disparition des valeurs traditionnelles et de la place respective des sexes exprimeraient alors moins une misogynie foncière des Romains qu'une peur devant la désintégration de la hiérarchie ancienne des valeurs.

Les textes étudiés dans ce volume constituent une documentation très disparate, ce dont l'auteur ne se cache pas. On doit reconnaître à G. VIDÉN, en regrettant la brièveté de son ouvrage, le grand mérite de s'être justement appuyée sur des textes qu'elle analyse avec beaucoup de précision, et d'avoir tiré de ses analyses des conclusions qui suscitent la réflexion.

Annie DUBOURDIEU.

Valerio NERI, *Medius princeps. Storia e immagine di Constantino nella storiografia latina pagana* : Bologna, CLUEB, 1992, 365 pages, 2 index.

V. NERI a déjà publié deux ouvrages importants sur l'historiographie latine tardive, l'un sur l'idéal du *princeps ciuilis*, l'autre sur Ammien Marcellin et le christianisme.

Après Constance, Julien, Valentinien, il affronte ici le redoutable personnage de Constantin. Mais l'originalité de son propos est de ne pas chercher à donner un Constantin historique plus vrai ou plus complet que celui de ses prédécesseurs J. VOGT, A. ALFÖLDI, ou T. D. BARNES, mais d'analyser la manière, finalement assez particulière et significative, dont l'historiographie latine païenne, qui, à première vue, fait pâle figure face à l'historiographie grecque païenne (les *Césars* de Julien, l'Histoire d'Eunape-Zosime...) et surtout face à l'historiographie chrétienne (Eusèbe, Jérôme, Orose, Socrate, Sozomène), a représenté le fondateur de l'Empire chrétien. Il n'est pas du tout sûr que le Constantin historique ait bien été le *medius princeps* à égale distance des *boni* et des *mali principes*, ces catégories quasi manichéennes dans lesquelles les historiographes et les panégyristes contemporains rangent les empereurs successifs. Mais telle est bien l'image, nuancée par petites touches, que donnent de lui la plupart des historiographes de cette période à la suite d'Eutrope qui l'a ainsi défini pour la seconde partie de son règne (*Breu.*, X, 7, 1).

L'ambition d'un tel ouvrage n'est donc pas mince. Il ne s'agit pas moins que de saisir les intentions, critiques ou polémiques, d'une historiographie qui s'avance masquée, étant réduite à la défensive en face d'une historiographie chrétienne encomiastique, et dont les jugements, pour des raisons évidentes de circonstances, étaient contraints de s'exprimer par des voies indirectes et détournées. Pour saisir les allusions, l'ironie, les mots à double entente, les sous-entendus, il faut beaucoup de science et plus encore de finesse. Dans une analyse qui se doit d'être minutieuse et attentive sans tomber pour autant dans les pièges de l'imagination, la difficulté de départ tient au concept même d'*une* historiographie latine païenne susceptible de donner *une* image de Constantin. Ce concept englobant, sans être pour autant arbitraire, réunit en fait des œuvres assez diverses et dans lesquelles, surtout, Constantin est loin d'être toujours considéré à partir de points de vue identiques ou comparables. Si le fils de Constance Chlore est l'acteur principal de l'*Origo Constantini*, première partie de l'*Anonyme de Valois*, il n'apparaît que dans de rares références rétrospectives chez Ammien Marcellin et par reflet dans l'*Histoire Auguste* à l'occasion des préfaces qui lui sont prétendûment adressées. Sous peine d'écraser de telles différences, il fallait bien considérer chaque œuvre séparément, dût la synthèse en souffrir. Cela explique la division de l'ouvrage en une suite de chapitres relativement indépendants qui peuvent se lire comme des monographies consacrées successivement à Aurelius Victor, Eutrope, Festus, à *l'Epitomé de Caesaribus*, Ammien Marcellin, à l'*Origo Constantini*, à l'*Histoire Auguste*, dans l'ordre chronologique des œuvres tel qu'il paraît aujourd'hui établi.

Étant donné les rapports compliqués de dépendance qui relient ces œuvres entre elles et avec d'autres dont l'existence est généralement supposée, telle que l'EKG, on ne peut pas être surpris que V. NERI accorde une place très importante aux problèmes des sources, d'autant plus qu'ils ont tiré à eux la plus grande part de la recherche érudite. Ses démonstrations sont souvent convaincantes : certaines anomalies de structure, interruptions, reprises, sutures apparentes, s'expliquent mieux, par exemple dans l'*Origo Constantini*, par l'utilisation de deux sources, principale (*Hauptquelle*) ou secondaire (*Nebenquelle*) et par les « manipulations » dont elles sont l'objet que par une incapacité intellectuelle de l'auteur. Qu'il soit permis cependant de trouver trop systématique l'emploi d'une telle explication. Il est déjà difficile d'identifier et de localiser les « manipulations » dont aurait été l'objet la source principale : bien souvent, ce sont les tendances générales, politiques et littéraires, de l'œuvre conservée qui permettent seules de « reconstituer » cette source. Peut-on vraiment se demander, avec quelque chance d'aboutir à une réponse motivée, si la manipulation est déjà le fait de l'auteur de la source secondaire ou celui de l'auteur de la rédaction définitive de l'*Origo* (p. 218) ? Est-il vraiment possible de

discerner à la base de cette source principale elle-même deux sources, l'*Histoire impériale* d'ENMANN (EKG) et une autre œuvre composée peu après 324 et se terminant avec la victoire définitive de Constantin sur Licinius (p. 282) ? À partir d'une notation aussi neutre qu'une simple relative qualifiant Naissus, ville natale de Constantin, que « celui-ci embellit magnifiquement par la suite », peut-on émettre l'hypothèse que l'auteur de l'*Origo* pourrait être un fonctionnaire d'origine illyrienne, même en appelant à la rescousse un passage d'Aurelius Victor (*Caes.*, 40, 28) concernant la nouvelle fondation de Cirta (p. 213) ? V. Neri corrige du reste lui-même cet excès de système, en admettant *in fine* (p. 329) qu' « on peut légitimement soupçonner que la recherche et l'utilisation du matériel historiographique, même de la part de ces épitomateurs, n'étaient pas aussi élémentaires qu'on a pu le supposer ». En revanche, on adhérera sans réserve aux conclusions générales : la caractéristique principale de la représentation du règne et de la personnalité de Constantin est l'ambiguïté. Elle stimule l'attention des lecteurs avertis, aptes à lire entre les lignes pour découvrir le véritable jugement de l'historien sur ses qualités militaires, son ambition, sa culture (?), sa générosité (ou prodigalité ?). Mais cette communication secrète, dans laquelle l'auteur se dévoile *et* se cache à son public, n'est pas un jeu, sauf peut-être dans l'*Histoire Auguste*. C'est le moyen de manifester « un attachement obstiné à une identité culturelle menacée ».

Cet ouvrage fera utilement entendre un contre-chant discret tant aux éloges puissamment orchestrés de Constantin qu'à sa vitupération furibonde par des païens fanatiques. Il est propre à favoriser une évaluation plus positive d'œuvres trop souvent considérées comme mineures en attirant l'attention sur le poids et les nuances que le contexte historique confère à chacun de leurs mots, voire de leurs silences.

Guy SABBAH.

Karl STROBEL, *Das Imperium Romanum im « 3. Jahrhundert » : Modell einer historischen Krise ? Zur Frage mentalen Strukturen breiterer Bevölkerungsschichten in der Zeit von Marc Aurel bis zum Ausgang des 3. Jh. n. Chr.* (Historia Einzelschriften, Heft 75) : Stuttgart, Steiner, 1993, 408 pages, ISBN 3-515-05662-9.

L'ouvrage dont nous devons rendre compte trop brièvement est un travail considérable et, à bien des égards, exemplaire. C'est une version réduite et remaniée d'une « thèse d'habilitation » dirigée par G. ALFÖLDY et soutenue, en 1989, devant la Fakultät für Orientalistik und Altertumswissenschaft de l'Université d'Heidelberg. Le cadre des recherches de K. STROBEL explique que l'accent soit mis sur l'Égypte, les relations entre Rome et la Perse sassanide, les témoignages des auteurs grecs chrétiens, comme Denys d'Alexandrie, les textes émanés du judaïsme de la Diaspora, notamment alexandrine, avec des œuvres relativement peu connues comme la *Chronographie de Judas* de 202 et l'*Apocalypse d'Elia (Elijah)* conservée en version copte, enfin la littérature rabbinique des tannaïm et des amoraïm. Cela ne signifie pas que la part faite aux témoignages occidentaux, notamment africains, soit négligeable : l'ouvrage s'ouvre sur la parole célèbre de Cyprien de Carthage « mundus ecce nutat et labitur » (*mort.*, 25) et Tertullien et Lactance sont souvent interrogés.

L'enquête porte sur la question : y a-t-il, saisissable dans les structures mentales de larges couches de la population, *une* crise de l'Empire romain s'étendant sur *toute la durée* du III^e^ siècle, comme il est admis généralement par les historiens faisant autorité depuis GIBBON jusqu'à A. ALFÖLDI ? Structurée en cinq grandes parties, dont le centre est ordonné à une périodisation chronologique (fin du II^e^ siècle

et début du IIIe; après la fin de la dynastie sévérienne; entre 260 et 274), elle est menée à partir d'une très riche documentation constituée par les textes « classiques », tant chrétiens (Irénée, Hippolyte, Tertullien, Cyprien, Denys d'Alexandrie, Lactance, Eusèbe de Césarée...) que païens (Dion Cassius, Ammien Marcellin, *Scriptores Historiae Augustae*, Zosime...), par la littérature apocalyptique judéo-chrétienne imprégnée d'espérances millénaristes (*Oracles Sibyllins*, l. 8 et 12 et, en appendice, l. 1-2, 6 et 7), par les monnaies et surtout par les papyrus grecs. Grâce à ces deux derniers types de sources, K. STROBEL aboutit à des mises au point historiques d'une extrême précision (par ex. p. 190 : chronologie détaillée et très sûre des événements d'Alexandrie en 248-249; p. 216-229 : chronologie du règne de Philippe l'Arabe; p. 260 sq., événements d'Égypte après la mort de Claude II le Gothique; p. 265, règne conjoint en Orient d'Aurélien et de Vaballath, roi de Palmyre).

L'auteur justifie explicitement la nécessité méthodologique d'enquêtes préliminaires d'une telle minutie (par ex. p. 260 : « la connaissance de l'évolution politique et militaire en Égypte dans la deuxième moitié de l'année 270 est une condition obligatoire pour l'évaluation « historico-mentale » des témoignages-sources dont nous disposons »). Car son but essentiel est de cerner le retentissement qu'ont produit les événements dans les consciences et les mentalités des contemporains. L'un des facteurs du sens donné à ces événements est la religion des « récepteurs » : pour les chrétiens, la crise de 251 (mort des Decii dans la guerre gothique), celle de 260 (capture de Valérien à Édesse) s'intègrent positivement dans une interprétation d'ensemble, comme le juste châtiment infligé par Dieu aux persécuteurs des fidèles. L'évolution personnelle de Tertullien permet de saisir la différence entre la vision des chrétiens orthodoxes (dans l'*Apologeticum*) et celle des Montanistes auxquels il s'est ensuite rallié (dans les œuvres situées entre 204 et 212/213). La principale conclusion et la thèse de l'ouvrage paraissent être que le IIIe siècle n'est pas dans sa totalité l'époque d'une crise unique touchant l'ensemble de l'Empire romain, dans ses structures politiques et dans les structures mentales de larges couches de sa population; mais que la continuité de l'Empire s'y est maintenue sans rupture fondamentale dans les faits et dans les consciences. Si ruptures il y eut, ce fut lors de crises limitées dans le temps et géographiquement localisées (p. 286) : celle de 253, celle de 260, celle de 270-271 qui fut la plus grave avec l'existence simultanée, à l'intérieur de l'*orbis Romanus*, d'un Empire gaulois et de l'Empire de Palmyre.

L'analyse des textes, la mise en œuvre des données des monnaies et des papyrus sont d'une science et d'une méthode impeccables. Pour notre part, nous avons été plus convaincu par les pages d'analyse historique très serrée, centrées sur le IIIe siècle, que par les pages de synthèse qui théorisent les problèmes (dans le cadre bien connu de l'opposition bipolaire *senectus mundi / Roma senescens* et *renouatio imperii / Roma Aeterna*) et généralisent les conclusions d'une manière parfois trop abstraite (notamment p. 313-314). La présentation est très soignée (p. 154, lire *atqui*, p. 178, lire *adpropinquante*, p. 289, lire *Kleinasien*, p. 307, lire *occasum*, p. 308, lire *sublaturi*). Mais on regrette que, pour des raisons sans doute éditoriales, l'auteur n'ait pas pu rassembler en une Bibliographie complète, qui eût fait autorité et constitué un précieux instrument de travail, tous les ouvrages et articles cités et utilisés dans les notes (il faudrait y ajouter aujourd'hui E. CIZEK, *L'empereur Aurélien et son temps*, Belles Lettres, 1994).

Complétée par un index général et un index des auteurs antiques, cette thèse solidement et brillamment argumentée prendra place parmi les ouvrages de référence pour les spécialistes de l'Antiquité tardive. Se plaçant au confluent de l'histo-

rique, du politique et du religieux dans l'optique de l'histoire des mentalités, elle fournit, par l'analyse critique du « modèle » romain, les éléments d'une réflexion approfondie à tous ceux que leurs recherches amènent à se pencher sur la définition d'un phénomène, celui de la Crise, qui est au moins autant dans l'esprit que dans l'événement.

Guy SABBAH.

Hagith SIVAN, *Ausonius of Bordeaux, Genesis of a Gallic Aristocracy*: London and New York, Routledge, 1993, XVI-242 pages in-8°.

La première phrase de l'ouvrage explicite le projet elliptiquement annoncé par le titre : « Explorer la genèse d'une aristocratie à travers la carrière d'un seul individu ». Pour parer aux risques d'une telle extrapolation, mais aussi à la tentation de récrire une biographie d'Ausone ou une simple étude de ses œuvres littéraires, l'auteur prend ses distances en définissant un projet proprement historique, dont la documentation fasse appel à l'archéologie, à l'histoire de l'art, à celle des religions et de la littérature. Elle entend se référer constamment à cet environnement d'Ausone, dans l'Aquitaine et l'Empire du IV^e^ siècle, pour éclairer l'une par l'autre la carrière publique de l'homme et la société de son temps. Cette idée directrice arrache pour ainsi dire le poète à la singularité de sa carrière, de son œuvre, de sa personnalité littéraire et politique : elle éclaire l'une par l'autre, d'une façon nouvelle, l'histoire d'un homme et celle de la société gallo-romaine dont l'évolution explique pour une bonne part sa propre trajectoire.

Prudemment questionnée, et replacée ainsi dans un cadre plus vaste, l'œuvre d'Ausone va permettre d'argumenter la thèse du livre : l'émergence d'une (nouvelle) aristocratie dans la Gaule romaine tardive, par un processus qu'illustrent par excellence la lente ascension des *Arborii* et des *Ausonii*, et finalement la réussite sociale et politique du poète. Naissance, richesse, dignité et culture sont les quatre composantes dont la réunion définit cette aristocratie (comme toute autre : cf. par exemple l'article *Adel* du LM) et lui permet de s'affirmer en quelques générations jusque dans l'entourage des empereurs de Trèves. Un nouvel examen détaillé de quelques carrières de Gallo-romains de ce siècle permet déjà de répondre à l'alternative : cette émergence d'une nouvelle noblesse est-elle due à son passage par les plus hautes charges de l'administration impériale ? ou bien présuppose-t-elle une solide assise économique et sociale, bien antérieure à de grandes carrières ? L'histoire des ascendants et de tous les parents d'Ausone incline en faveur de la seconde hypothèse, sans qu'il faille négliger l'accélération décisive qu'une telle ascension a reçue de l'accession de ses représentants aux carrières publiques des cités et de l'Empire.

Les découvertes archéologiques des dernières décennies, en Aquitaine et dans la ville même de Bordeaux, confirment bien la solidité et souvent l'éclat de l'assise susdite. Sur ce point, les pierres tiennent un langage qui confirme avec de plus en plus de précision ce que disent des textes comme ceux des *Parentalia*. La synthèse claire et précise qui est ici donnée des résultats de ces fouilles, et de leurs conséquences historiques, permet de conclure que « dans un tel paysage socio-économique, une aristocratie municipale a pu se développer sans rupture significative » (dans le cours de ce développement ? avec le passé de la ville du Haut-Empire ? On aurait aimé que fût précisée cette conclusion un peu elliptique).

La *gens Ausonia* peut entrer à nouveau en scène devant ce décor renouvelé, et l'auteur nous faire assister à « la formation d'une aristocratie provinciale ». Une analyse historique minutieuse des *Parentalia* permet de suivre à travers plusieurs

générations les phases de l'ascension sociale des *gentes* dont Ausone est issu. Apparaissent ainsi plus clairement les facteurs principaux de cette ascension : immunités et privilèges accordés aux professions libérales, talents oratoires qui ouvrent l'accès des charges bureaucratiques et administratives, alliances matrimoniales avec de grandes familles bordelaises. L'accès de ces Gallo-Romains aux carrières publiques semble avoir reçu une impulsion décisive lors du séjour en Gaule de Julien — César puis Auguste — : il s'assura en quelque sorte l'appui d'un *lobby* gaulois, dont on entrevoit quelques membres éminents à travers les récits d'Ammien Marcellin. La carrière d'Ammien n'apparaît donc plus comme celle d'un « météore » inattendu : elle progresse dans la décennie des années 370, au moment où « un nombre significatif de Gaulois sont apparus soudain sur la scène de la bureaucratie impériale ». De même, la fortune foncière d'Ausone et le nombre de ses domaines dispersés à travers l'Aquitaine (carte utile, mais un peu trop muette, p. 67), n'apparaît plus que comme un cas particulier dans un phénomène général, qu'illustrent de la Gironde au Comminges des villas luxueuses d'époque tardive comme celles du Palat, de Valentine, de Montmaurin.

On est en mesure d'entrevoir aussi à travers les textes le réseau de propriétés urbaines et rurales sur lequel les membres de l'aristocratie provinciale se sont appuyés pour faciliter leur accueil dans les grandes familles de la capitale aquitaine et, par la suite, leur accès aux plus hautes charges. Mais dans cette ascension sociale, la culture et le prestige du professorat ont joué aussi leur rôle. Ce chapitre sur *Schools and Scholars* était le plus attendu. Après un rappel synthétique des étapes et des programmes de la scolarité, l'exposé est renouvelé par une chronologie relative de la vie des écoles bordelaises, et par une étude de l'apport des lois impériales du IV^e^ siècle; elle met en lumière l'intervention croissante des pouvoirs publics dans l'organisation de l'instruction, et la mobilité sociale, économique, politique, qui caractérise alors les carrières de bien des professeurs bordelais. Le cas d'Ausone, sur ce point, trouve son parallèle le plus proche dans la carrière de Thémistios en Orient. Les « dynasties de pédagogues » aquitains ont haussé plusieurs de leurs représentants jusque dans le voisinage immédiat du pouvoir impérial. Un seul point de cet exposé requiert un complément : le panégyrique n'y est présenté que comme « une forme largement répandue de divertissement ». Il convient d'ajouter qu'il doit être considéré (tout au long d'une longue histoire) comme un phénomène social et politique d'une portée croissante, ainsi que vient de le montrer avec brio la thèse de Laurent Pernot : c'est un argument de plus en faveur des idées de H. Sivan sur l'apport de l'éloquence à la promotion des orateurs et rhéteurs bordelais. La carrière d'un Mamertin en est un éclatant exemple.

Le second volet du diptyque des cités, qui organise l'ouvrage à l'image de la carrière d'Ausone, est consacré aux années que celui-ci a passées « à Trèves, siège d'un Empire », à la cour de Valentinien puis de Gratien. Un prologue significatif à cette durable fortune du pédagogue impérial serait à lire dans l'incident de 367 : lors d'une grave maladie de Valentinien, le Gallo-Romain Rusticus Julianus est alors bien proche du pouvoir impérial, vers lequel semble l'avoir poussé « un groupe de pression gaulois actif en Gaule du nord » (Ammien, 27, 6, 1 : « colloquio occultiore Gallorum » — ou « conuiuio » selon Gélénius et les éditeurs récents —). Les fonctions confiées à Ausone font de lui, d'emblée, un personnage important de la cour, promis aux plus hauts destins. Dans cette perspective, le poème de la *Moselle*, surtout dans sa seconde partie, pourrait avoir le sens d'une « requête soigneusement calculée pour obtenir la faveur impériale », requête probablement récompensée par le titre honorifique qui fait du poète un « comte du troisième rang ». Les *Versus paschales pro Augusto dicti* ont aussi un aspect politique : plus conformiste que pro-

fondément religieuse, leur inspiration chrétienne confirme au passage qu'Ausone n'est ni un hypocrite ni un mystique, mais qu'il s'en tient à la position prudente et tempérée qui est justement celle de Valentinien. Pourtant, peut-on dire que « l'on comprend mieux Ausone comme un païen nominal, au sens précis où Claudien a été décrit comme un chrétien nominal » ? Cette antimétabole, appuyée sur un jugement d'A. Cameron concernant Claudien, est plus brillante qu'éclairante — ou même juste —. En revanche, il est plus exact de dire ensuite qu'Ausone « a pu mêler avec succès la politique à la piété » — en particulier dans ce poème —.

À Trèves comme à Bordeaux, Ausone a tenté de constituer autour de sa personne et de sa carrière un réseau d'amis, de clients et de protecteurs. Ses relations épistolaires avec Symmaque donnent un exemple nuancé de ce genre d'alliances à bénéfices partagés. Mais il ne semble pas avoir réussi aussi bien avec Petronius Probus, qui s'est dérobé prudemment à ses avances. L'analyse détaillée des étapes de la carrière publique d'Ausone à Trèves, de la questure au consulat, cherche à lire son action politique derrière les lois impériales promulguées sous ses magistratures, en particulier sous son consulat en 378 et 379. À la suite des études récentes de T. HONORÉ et J. HARRIS, l'auteur cherche d'abord à reconnaître la présence d'Ausone dans la formulation, le contenu, les intentions des lois datant de sa questure, — mais avec une conscience lucide des limites des arguments littéraires ou stylistiques (p. 209, n. 31). Ce jeu sérieux se poursuit surtout dans la période où la *gens Ausoniana* est au pouvoir. Ausone continue alors de s'efforcer de « placer ses supporters et ses protégés dans des positions clés, dans les provinces et à la cour »; mais sa retraite définitive précède de peu la leur. Ces pages sont parfois hardies dans leur interprétation de la politique d'Ausone, mais elles constituent un apport appréciable à l'histoire générale de cette période.

La conclusion récapitule clairement les acquis de la thèse; elle en souligne le retentissement sur l'histoire sociale et politique de la Gaule au IV^e^ siècle. Ce qu'on peut appeler l'ère d'Ausone semble pourtant s'être prolongée jusque sous l'usurpation de Maxime, « le dernier empereur gaulois ». Un jugement sévère mais lucide souligne à la fois les déficiences de l'homme et l'intérêt considérable de sa contribution à la naissance d'une aristocratie : « Même si sur plusieurs points Ausone ne fut qu'un politicien à courtes vues, ne possédant qu'une intelligence limitée des enjeux de la gestion d'un empire, son ère a joué un rôle décisif dans le développement d'une identité aristocratique en Gaule romaine tardive ». Cette « noblesse gauloise naissante » (ou plutôt : renaissante ?), exclue des grandes carrières d'empire, a accueilli les nouvelles chances qu'allaient lui offrir au V^e^ siècle les premières monarchies barbares, tout en gardant au cœur un loyalisme nostalgique envers un empire fantomatique, et en trouvant aussi dans l'Église le pouvoir et l'autorité que cet Empire ne pouvait plus lui offrir. Cette conclusion laisse bien entrevoir les antécédents sociaux du rôle si important que vont jouer les évêques dans la Gaule franque des siècles suivants.

Écrit d'une plume alerte, fermement pensé et argumenté, ce livre sobre, souvent personnel mais toujours prudent, réalise bien le projet que son auteur avait formulé avec modestie dès l'introduction : « offrir une introduction générale à Ausone et à son univers ». Ces qualités se retrouvent dans les appendices, consacrés aux révisions, éditions, datations des œuvres d'Ausone, à leurs lieux et dates de rédaction, enfin à une très utile concordance de leurs différentes numérotations (de l'édition de Schenkl à celle de Prete). L'abondante annotation (plus de 50 pages en petits caractères), la bibliographie soignée et souvent récente, l'index (commodément analytique pour les rubriques les plus importantes) augmentent encore la valeur de cette étude concise, rigoureuse et suggestive.

Jacques FONTAINE.

Gilbert DAHAN, *La polémique chrétienne contre le judaïsme au Moyen Âge* (Présences du judaïsme) : Paris, Albin Michel, 1991, 152 pages.

Voici, à l'usage d'un public non spécialisé, un sous-produit du gros ouvrage de 1990, par le même auteur : *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge* (Le Cerf). Les qualités de clarté et de fermeté de plume habituelles à M. DAHAN s'appliquent à merveille à une *isagoge* de ce genre. Il présente, chaque fois en trois points, « le cadre historique », l' « histoire de la polémique », « les ouvrages de controverse » (trois grands types : recueils de *testimonia*, dialogues, traités), « l'art de la polémique » et « les thèmes » de celle-ci, suivis d'une conclusion, des notes et d'une courte bibliographie. Par force, en si peu de pages, ce ne sont que de grandes lignes; surtout pour le cadre historique. Si l'on tenait à trouver à redire au fond, on regretterait que, l'antijudaïsme païen n'étant pas pris en compte, conformément aux limites posées par le titre, rien même n'apparaisse de l'écho qu'il aurait rencontré, ou non, au Moyen Âge par le biais des textes des Pères anciens et des humanistes. Si l'on prend les choses par l'autre bout — mais n'est-ce pas en partie le même reproche ? —, la littérature anti-juive de la fin du Moyen Âge paraît un peu sacrifiée en dépit de la mention de quelques noms (p. 94) et d'un développement sur les controverses publiques tenues tardivement (p. 53-54) : mis en appétit par l'annonce d'une phase nouvelle — et moins connue — des relations avec les juifs à partir du XV[e] siècle (p. 22-23), le lecteur reste sur sa faim. Il est vrai qu'il s'agit là d'une autre histoire, liée aussi à la Réforme, et l'on peut concevoir qu'un médiéviste hésite à l'annexer. En revanche, la présentation du dossier pour le haut Moyen Âge et le « Moyen Âge central » est d'un maître et confirme que G. DAHAN est bien le plus que digne successeur — et continuateur, quant à l'époque étudiée — de Bernhard BLUMENKRANZ.

J.-P. ROTHSCHILD.

Brigitte WASCHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne (1843-1922) historien de l'Église, Directeur de l'École française de Rome* (Collection de l'École française de Rome, 167), *É. F. R.*, 1992, XII-758 pages, 2 index des noms propres.

L'ampleur matérielle de ce livre correspond à celle de son sujet : « Une biographie intégrale de ce prêtre breton ». La formule est de René RÉMOND, qui a dirigé cette thèse de doctorat en histoire et en préface l'édition; elle met bien l'accent sur les données personnelles qui expliquent en partie la singularité du personnage : témoin à temps et à contre-temps de la science et de la foi, à une époque où elles ne faisaient point toujours bon ménage, dans l'Église comme dans l'État — et pour des raisons inverses —. Comme son quasi contemporain Paul LEJAY, Louis Duchesne a fait partie de cette minorité agissante de prêtres qui réussirent à demeurer fidèles à leur idéal religieux aussi bien qu'à des convictions intellectuelles qui les faisaient adhérer, quoi qu'il en pût coûter, aux nouvelles exigences scientifiques de la philologie et de l'histoire. En se consacrant à l'histoire de l'Église, et plus particulièrement des origines chrétiennes, Louis Duchesne abordait une tâche périlleuse de réforme des méthodes et, par voie de conséquence, de révision critique de bien des idées reçues, surtout dans la tradition de l'enseignement catholique du XIX[e] siècle. Or c'est d'abord à l'Institut catholique de Paris qu'il tint la gageure d'entreprendre dans son enseignement cette conversion de l'Église à une conception scientifique de sa propre histoire.

À travers bien des vicissitudes, que cette biographie a le mérite de retracer par le menu, l'abbé Duchesne finit par s'imposer à tous — ou presque tous — par

ses qualités exceptionnelles de philologue et d'historien, mais aussi d'homme et de croyant. Modestement conscient de l'influence décisive qu'il pouvait exercer sur toute la recherche historique touchant les origines chrétiennes, et par là sur le progrès intellectuel de l'Église de son temps — en France tout autant qu'à Rome —, il accepta des dignités officielles parce qu'il y vit lucidement autant d'occasions de servir, et de répondre plus efficacement à sa double vocation de savant et de prêtre. Enseignant à la quatrième section de l'École pratique des hautes études depuis 1885, élu membre de l'Académie des Inscriptions en 1888 et de l'Académie française en 1910, il assuma la direction de l'École française de Rome de 1895 jusqu'à sa mort en 1922.

Ce curriculum singulier laisse entendre les difficultés et tout l'intérêt d'une biographie qui dépasse nécessairement la personne, à soi seule si attachante, de ce grand historien. À travers ses relations changeantes avec ses confrères et ses collègues, ses amis et aussi ses ennemis, c'est une part importante de l'histoire intellectuelle et religieuse de son temps qui se trouve éclairée, aussi bien que la pensée et, souvent, la vie intérieure d'un homme qui s'est constamment interrogé avec une loyauté entière sur tous ses engagements. Ceux-ci ont débordé sa seule aventure intellectuelle, dans la mesure où ses recherches historiques avaient pour objet l'histoire de l'Église : non seulement celle des papes, à travers sa grande édition du *Liber pontificalis*, mais aussi celle des origines chrétiennes en Gaule — encombrée de traditions hagiographiques fort mêlées — dans sa célèbre *Histoire ancienne de l'Église*. Son autorité croissante d'historien le fit aussi consulter par les autorités romaines sur les premières ordinations anglicanes, elle ne lui épargna pas les remous de la crise moderniste, avant qu'il ne devînt finalement un conseiller écouté aussi bien du Saint-Siège que de la République française. La rectitude du cap que sut tenir ce Breton, à travers tant de graves tempêtes idéologiques, lui permit de demeurer jusqu'au bout un savant productif et respecté, tout en étant à la fois « prêtre catholique et fonctionnaire de l'État français ».

Le trait le plus remarquable de cette biographie n'est pas seulement l'extrême précision d'un récit qui suit les vicissitudes d'une œuvre historique de grande envergure : genèse, publication, accueil de chacun de ses ouvrages sont ici retracés, ainsi que les longues polémiques, souvent calomnieuses, qui les ont accompagnés. Le plus étonnant est qu'un esprit aussi intransigeant, et souvent fort caustique, ait eu aussi le don de savoir négocier quand il le fallait, céder sur un point pour sauver tout le reste, laisser faire le temps pour maintenir avec ténacité et souplesse l'essentiel de ses positions. Là est sans doute l'intérêt le plus neuf de ce livre : c'est de l'intérieur que sont retracés la vie intellectuelle de Louis Duchesne, ses amitiés et ses diverses relations, ses révoltes, ses réflexions, son tact enfin devant les obstacles et les pièges de toute sorte. Le dépouillement de toute sa correspondance (abondamment commentée et citée) a permis de mieux comprendre l'homme et ses problèmes, mais aussi son temps, ses confidents et ses conseillers, ses adversaires de tous bords, et tous les milieux divers qu'il fut amené à fréquenter, parfois à affronter, mais presque toujours à séduire par la justesse de son esprit et la force de son caractère. On voit ainsi présenter, autour de Louis Duchesne, de grandes figures de la science historique française et internationale — de Gabriel Monod à G. B. de Rossi, pour ne citer que les noms de deux de ses amis.

Le revers de ce cheminement minutieux de la biographie est peut-être certaine lenteur de l'exposition, qui rend parfois un peu malaisée la lecture de cet ouvrage de recherche. Mais l'avers en est la nouveauté des points de vue dont sont ici envisagés et éclairés non seulement les péripéties d'une existence hors du commun, mais bien des événements importants de l'histoire de l'Église dans laquelle Louis

Duchesne a vécu et qu'il a bien contribué à faire, par sa pensée et son action. Au-delà des déclarations officielles et des pages publiées, on assiste pour ainsi dire au drame depuis la coulisse, et l'on revit avec Louis Duchesne une aventure intellectuelle passionnante, constamment insérée dans la grande histoire d'une période particulièrement mouvementée — surtout en France — de l'histoire de l'Église catholique.

La rigueur scientifique de cette recherche, la prudence et la sympathie discrète qui ont guidé la plume, la délicatesse de touche dans la peinture des crises les plus violentes, assurent à cette synthèse historique sa valeur et son relief. L'appendice final « sources et bibliographie » entr'ouvre les sous-sols scientifiques de ce livre, fruit d'un énorme et patient labeur de plusieurs décennies. Chemin faisant, on y voit aussi vivre l'École française au long d'un quart de siècle, et l'on y rencontre des philologues et des historiens dont les noms et parfois les visages nous demeurent familiers. Ce n'est pas l'un des moindres attraits de ce livre, par lequel l'*É. F. R.* achève de rendre un hommage mérité à l'un de ses plus grands directeurs : il fut et demeure en notre siècle l'un des explorateurs les plus originaux de l'histoire du christianisme ancien.

Jacques FONTAINE.

Histoire des religions.

Nicole BOËLS-JANSSEN, *La vie religieuse des matrones dans la Rome archaïque* (Collection de l'École française de Rome, 176) : Rome, Palais Farnèse, 1993, X-512 pages.

Étude d'histoire des religions, la thèse de doctorat d'État, allégée et recentrée, que publie N. BOËLS l'est pleinement. Mais elle est aussi un travail d'anthropologie, qui ne porte sur rien moins que sur la moitié féminine de la société romaine. Sa composition claire, qui s'articule en quatre parties, suit, chronologiquement, les étapes de la vie féminine, depuis la condition de la *uirgo* jusqu'au mariage (rituel nuptial et entrée au domicile conjugal) ; puis, devenue thématique, et allant de l'individuel au collectif, elle aborde la religion privée et, surtout, traite de la participation des matrones à la religion publique, scandée par les grandes fêtes inscrites au calendrier, dont l'exposé suit l'ordre — c'est le seul qui soit incontestable : *Carmentalia, Lupercalia, Matronalia,* culte de Fortuna Virilis, *Vestalia, Matralia* et Fortuna au Forum Boarium, Fortuna Muliebris, Nones Caprotines, Diane, pour s'achever, en décembre, sur le culte de la Bona Dea.

Des notes abondantes qui citent intégralement et, chaque fois qu'il est nécessaire, traduisent les textes antiques, un copieux index des noms et des thèmes enrichissent l'ouvrage. On regrettera cependant, dans un sujet si proche des *realia* et de la vie quotidienne, l'absence totale d'illustrations : une scène de *dextrarum iunctio* (l'existence du rite est confirmée par une judicieuse étude des monuments figurés, qui comblent l'information partielle procurée par les textes littéraires), quelques exemples de costume ou de coiffures (chignon de la matrone, cheveux coupés des statues de Lavinium) eussent été les bienvenus, même si N. BOËLS possède un art de la description, vivante, précise, minutieuse, que l'on a déjà pu apprécier dans ses articles de la *R. É. L.* (1989, 1991) et qui permet aisément de combler cette lacune.

Au-delà des pratiques cultuelles, l'enjeu du livre est toute la part de sacré incluse dans l'existence d'une Romaine bien née (ce qui est la définition, pragmatique, de la matrone : à partir d' « un certain rang social »). A ce titre, il intéressera l'histo-